

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU
LUNDI 28 OCTOBRE 2024 A 20H00 A
LA HALLE POLYVALENTE A EPENDES**



Présidence	M. Patrick Gendre, Syndic
Secrétaires	Mme Anne Caille, secrétaire communale Mme Angélique Jenny, secrétaire suppléante
Scrutateurs	Mme Marie-Claude Sturzenegger, pour le côté droit, rangs 1 à 8 et la table du Conseil communal M. Fabien Cuennet, pour le côté droit, rangs 9 à 16 M. André Joye, pour le côté gauche, rangs 1 à 8 M. Daniel Oberson, pour le côté gauche, rangs 9 à 16
Membres présents	206 personnes
Habilités à voter	202 personnes
Majorité	102 voix
Membres excusés	Mme Isabelle Python Mme Laurence Roulin M. Pierre Roulin Mme Josiane Bersier M. Didier Dumée M. Bastien Despont M. Jean-Luc Dousse Mme Fabienne Sonney

Il est 20h00 lorsque M. Patrick Gendre, Syndic, déclare ouverte l'Assemblée communale extraordinaire.

*« Messieurs les Députés,
Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,
Mesdames et Messieurs,*

Au nom du Conseil communal de Bois-d'Amont, j'ai le plaisir de vous saluer ici dans la salle polyvalente d'Ependes pour cette assemblée extraordinaire. Je vous remercie de consacrer un peu de votre temps aux affaires communales. »

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante. Par conséquent, M. le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir attendre le micro, puis indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Ont prié l'Assemblée de bien vouloir les excuser pour la séance de ce soir :

- Mme Isabelle Python
- Mme Laurence Roulin
- M. Pierre Roulin
- Mme Josiane Bersier
- M. Didier Dumée
- M. Bastien Despont
- M. Jean-Luc Dousse
- Mme Fabienne Sonney

La présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales suivantes :

- par une parution dans la Feuille Officielle n° 42 du 18 octobre 2024 ;
- par une circulaire tout-ménage ;
- par l'affichage aux piliers publics.

Pour l'objet sujet à approbation figurant à l'ordre du jour, un bref explicatif accompagnait la convocation et des informations détaillées étaient disponibles auprès de l'administration ainsi que sur le site internet de la commune. M. le Syndic demande s'il y a des remarques sur la convocation.

Etant donné que cela ne semble pas être le cas, il propose de passer à la désignation des scrutateurs.

La salle est divisée en quatre secteurs. Les scrutateurs désignés sont :

Pour le côté droit, rangs 1 à 8 +

la table du Conseil communal

Pour le côté droit, rangs 9 à 16

Pour le côté gauche, rangs 1 à 8

Pour le côté gauche, rangs 9 à 16

Mme Marie-Claude Sturzenegger

M. Fabien Cuennet

M. André Joye

M. Daniel Oberson

M. le Syndic remercie les scrutateurs désignés et les prie de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Pour le côté droit, rangs 1 à 8 +

la table du Conseil communal

Pour le côté droit, rangs 9 à 16

Pour le côté gauche, rangs 1 à 8

Pour le côté gauche, rangs 9 à 16

61 personnes

42 personnes

50 personnes

53 personnes

Total

206 personnes

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les Assemblées communales sont publiques. Hormis Mesdames Caille et Jenny, membres du personnel de l'administration communale, M. le Syndic prie toute personne n'étant pas citoyenne active ayant son domicile politique dans la commune de se signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

2 personnes se présentent.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 202 ; la majorité absolue est donc de 102 voix.

Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement selon le tractanda suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale des comptes du 21 mai 2024**
- 2. Approbation d'un investissement de CHF 1'866'530.- pour la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel**
- 3. Information sur le projet de halle de sport double polyvalente à Ependes**
- 4. Informations sur le résultat du sondage relatif à l'avenir de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel**
- 5. Information sur le projet d'EMS à Ependes**
- 6. Information sur les résultats de la phase de test et point de réflexions sur l'organisation des déchetteries communales**
- 7. Divers**

M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des questions au sujet du tractanda de l'Assemblée de ce soir.

En voyant les points d'information, M. Bruno Clément imagine qu'il risque d'y avoir des investissements considérables. Il trouve qu'il serait pertinent d'en parler avant l'approbation d'un investissement de CHF 1'866'530.- pour la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel.

M. le Syndic répond qu'il n'y aura pas d'autre proposition d'investissement ce soir. Les points 3 à 6 sont uniquement des points d'information.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions, M. le Syndic propose d'approuver cet ordre du jour.

Approuvez-vous l'ordre du jour tel que présenté ?

Pour : majorité

Contre : 1

Abstention : -

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 21 MAI 2024

M. le Syndic passe au premier point de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 21 mai 2024.

Conformément aux dispositions légales, ce procès-verbal pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée de ce soir, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Lors de cette assemblée, les 75 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- Comptes de fonctionnement et d'investissement 2023
- 1 investissement de CHF 135'000.- concernant la création d'une canalisation d'eau usée et le remplacement de la canalisation d'eau claire dans le quartier Sur-le-Moulin à Arconciel
- 2 décomptes d'investissements, le premier concernant l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes et le second la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes
- L'approbation du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value
- L'attribution d'un nouveau mandat d'organe de révision pour les exercices 2024 à 2026 à la société BDO SA à Fribourg
- La nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire en la personne de M. François Delaloye

L'Assemblée a également fait le point sur le déroulement du concours d'architecture pour la halle double, l'avancée du projet d'implantation d'un EMS en Haute-Sarine, l'élaboration d'un plan communal des énergies et donné les dates de quelques événements se déroulant dans la commune. Mais il a surtout été évoqué les difficultés rencontrées dans le cadre de la recherche de solutions pour la mise à disposition de suffisamment de salles de classes afin d'accueillir tous les enfants du cercle scolaire.

Comme le détaille l'ordre du jour de la présente séance, le Conseil communal revient sur certain de ces thèmes et expose les éléments de réflexion du Conseil ainsi que la situation actuelle de ces sujets.

M. le Syndic demande si un citoyen souhaite émettre une remarque au sujet de ce procès-verbal.

Comme cela ne semble pas être le cas, il propose à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai dernier de le faire en levant la main.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée communale des comptes du 21 mai 2024 ?

Pour : majorité

Contre : -

Abstention : 2

M. le Syndic adresse un grand merci à Mme Anne Caille pour sa rédaction.

2 - APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 1'866'530.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE À ARCONCIEL

Comme évoqué précédemment, le Conseil communal doit chercher des solutions pour accueillir les élèves actuels et futurs du cercle scolaire. Les difficultés rencontrées et les opportunités encore analysées avaient été présentées à la dernière Assemblée.

Pour présenter une solution qui semble satisfaire le cadre imposé par la législation comme la plupart des critères fixés, M. le Syndic cède la parole à Mme Sylvie Heimo, conseillère communale en charge des bâtiments.

Mme Sylvie Heimo salue l'Assemblée communale.

L'objet à l'origine de cette assemblée extraordinaire est un bâtiment modulaire en bois comprenant une salle de classe 1-2H de 96 m2 au centre, deux salles de classe 3-8H de 85 m2 chacune sur chaque côté, ainsi qu'une salle d'appui/salle des maîtres et des locaux sanitaires et technique.

Mme Sylvie Heimo commence par un petit rappel du contexte et de ce qui a été dit à l'assemblée communale du mois de mai dernier :

Il ressort de l'article 57 de la loi scolaire cantonale (Mme Heimo renonce à le lire) que les communes doivent fournir les locaux et les installations scolaires nécessaires.

Il se trouve que, pour la deuxième année consécutive, le cercle scolaire de Bois-d'Amont – Ferpicloz compte 15 classes alors qu'il ne dispose que de 14 salles de classe réparties dans les bâtiments scolaires d'Ependes et d'Arconciel. Comme chacun le sait, nous avons dû installer une classe de 1-2H dans les locaux de l'ancienne administration communale d'Ependes sur la base d'un permis de construire provisoire en attendant la mise en œuvre d'une solution plus pérenne.

Comme cela a déjà été évoqué, la commune de Bois-d'Amont ambitionne la construction d'une nouvelle halle de sport, si bien que le volume de l'actuelle salle de gym d'Ependes pourra, si besoin, être transformé notamment en salles de classe à l'horizon 2030.

D'ici-là, le Conseil communal a envisagé les solutions suivantes :

1. Transformation du bâtiment Au Village 18 à Ependes (ancien fitness et appartement au-dessus) en salles de classe : en effet, la commune de Bois-d'Amont a acquis ce bâtiment avec l'intention d'y créer deux salles de classe. Une étude de faisabilité réalisée par le bureau 2BO Architectes SA confirmait que cela était techniquement possible. Mais après une étude plus approfondie du projet par notre mandataire Overney Architecte, le Conseil communal s'est heurté au préavis négatif de la Commission des bâtiments scolaires. Si le Conseil communal était conscient que des dérogations seraient nécessaires s'agissant de la hauteur sous plafond et de la luminosité, les éléments suivants ont également été décisifs pour la commission : configuration des lieux, manque d'espaces extérieurs sécurisés, absence de préau couvert et mauvaise qualité de l'accès. La Commission a conseillé au Conseil communal d'envisager la pose de containers provisoires en attendant de pouvoir procéder à une réaffectation globale du complexe communal d'Ependes. Quand Mme Heimo parle de complexe communal, il s'agit de la halle de gym, de la salle no 2 et de l'ancien fitness.
2. La deuxième solution envisagée était celle des containers provisoires. En effet, bien que peu séduit par cette idée, le Conseil l'a tout de même envisagée. Compte tenu de son caractère provisoire, le Conseil souhaitait limiter les frais au maximum et voulait éviter de devoir créer de nouveaux accès ou des fondations. Par conséquent, l'endroit le plus facile pour les installer était la cour d'école d'Ependes. La Commission des bâtiments scolaires a préavisé négativement ce projet car son emplacement péjorait trop la cour d'école d'Ependes.

Quoiqu'il en soit, aucune de ces solutions n'a été mise en œuvre pour la rentrée de septembre puisque les effectifs au 15 mai 2024 étaient tels que nous pouvions conserver le statu quo. Nous avons ainsi demandé et obtenu la prolongation pour une année du permis de construire provisoire pour la salle de 1-2H dans l'ancienne administration communale d'Ependes.

But, clause du besoin – pour la suite

Mme Heimo présente au beamer la projection des effectifs légaux au 15 septembre 2024. Ce tableau des projections s'arrête en 2027-2028 car les enfants qui commenceront l'école à la rentrée 2028 ne sont pas encore tous nés. Les effectifs déterminent le nombre de classe, conformément aux articles 44 et 45 du règlement cantonal de la loi sur la scolarité obligatoire. Si la projection pour la rentrée 2025 devait se confirmer selon ces chiffres, il y aura donc 3 classes de 1-2H et 11 classes de 3-8H, soit un total de 14 classes, c'est-à-dire une de moins que cette année. La tendance semble donc a priori à la baisse.

Mme Sylvie Heimo projette ensuite les chiffres de la population résidente de ces dernières années pour les communes du cercle scolaire. La population a tendance à augmenter. Et ces chiffres ne tiennent pas encore compte des futurs nouveaux habitants qui sont attendus ces prochaines années, notamment :

- dans les nouveaux immeubles au Pra-du-Not à Arconciel, qui représentent 24 logements de 4 pièces chacun ;
- dans le nouvel immeuble de 18 appartements prévu à l'entrée du village d'Ependes à la route de Ferpicloz ;
- à plus long terme, dans le nouveau quartier qui va se développer à Péloula à Arconciel.

Mme Heimo indique qu'elle n'a malheureusement pas de boule de cristal et ne peut donc pas prévoir combien de classes devront être ouvertes à la rentrée 2025 ou à la rentrée 2026. Ce que Mme Heimo peut affirmer en revanche, c'est qu'actuellement les 14 salles de classe réparties dans les deux écoles sont occupées, qu'une 15^{ème} classe a dû être installée dans l'ancienne administration communale d'Ependes pour la deuxième année consécutive, que malgré tout, l'ancien fitness d'Ependes est mis à la disposition du cercle scolaire pour l'année 2024-2025 pour des travaux de groupe, des cours de catéchisme ou autre, car les écoles sont pleines, et enfin que la population des communes du cercle scolaire va continuer à croître ces prochaines années.

Le Conseil communal estime donc qu'il est de son devoir de proposer une solution pour des salles de classe supplémentaires.

Descriptif du projet

Mme Sylvie Heimo explique comment le Conseil communal en est arrivé à ce projet.

Emplacement

Mme Heimo rappelle que la Commission des bâtiments scolaires avait d'abord suggéré de mettre des containers provisoires, mais avait émis un préavis négatif quant à son emplacement dans la cour d'école d'Ependes. Et bien c'est en réfléchissant à un autre emplacement que le Conseil communal a étudié les alentours de l'école d'Arconciel. Comme les critiques de la Commission portaient notamment sur l'absence de cour d'école, de préau et d'accès sécurisé, il est en effet cohérent de se rapprocher le plus possible des infrastructures scolaires existantes. En outre, installer les nouvelles classes dans le secteur d'Arconciel fait également du sens afin de limiter les transports dès lors que l'école d'Arconciel n'a que 6 salles de classe (contre 8 à Ependes) et que l'augmentation de la population proviendra majoritairement d'Arconciel.

La Commune est propriétaire des articles 16 et 250 RF Bois-d'Amont (secteur Ependes). Si l'article 250 RF est plus plat et donc plus facile à construire, il est aussi plus éloigné de l'école ; en outre, utiliser cette parcelle bien située pour un projet de si petite ampleur paraît quelque peu disproportionné, « *un peu dommage* » comme on dit chez nous. La surface résiduelle à l'Est de l'école est trop étroite et nous aurions dû nous contenter de 2 salles de classe au lieu de 3. Nous avons donc choisi d'utiliser le terrain en contrebas de la cour d'école en direction du four à pain. Cet emplacement présente les avantages suivants :

- pas besoin de créer d'accès véhicule ; seul un accès piéton pour personnes à mobilité réduite s'avère nécessaire depuis les places de parc en face du café ;
- il n'y a pas de danger lié à la proximité d'une route ;
- ce terrain est difficilement utilisable autrement, compte tenu de sa géométrie et des règles qui lui sont applicables. En effet, selon le RCU, la hauteur des constructions est limitée à 5.00 mètres à cause de sa proximité avec le périmètre ISOS.

Type de construction

Comme l'a déjà précisé Mme Heimo, le Conseil communal n'était pas convaincu par l'idée de containers provisoires, et ce pour des raisons de confort, mais aussi de coûts. En effet, on loue des installations qu'il faut tout de même raccorder et pour lesquelles il faut des autorisations. Mais au bout du compte, il ne reste aucun actif de cette somme investie. Nous nous sommes donc orientés vers une construction modulaire en bois, principalement pour des questions de délai. Modulaire signifie que des modules standardisés sont fabriqués en usine et assemblés ensuite sur place. Au niveau technique, il est prévu une pompe à chaleur air-eau et des panneaux photovoltaïques en toiture. Nous sommes toutefois en train d'étudier la possibilité de raccorder ce bâtiment avec le nouveau chauffage que nous devons poser à l'école et qui se profile comme étant une pompe à chaleur avec des sondes géothermiques. La question du chauffage n'est donc pas encore complètement résolue.

Au niveau de la procédure

Nous avons lancé un appel d'offres public en procédure ouverte, conformément à la législation sur les marchés publics. Afin de simplifier le déroulement du chantier, nous avons opté pour un marché en entreprise générale. Compte tenu des délais très serrés, le Conseil communal a dû se résoudre à lancer l'appel d'offres et la demande de permis de construire avant l'aval de l'Assemblée communale, c'est-à-dire avant l'octroi d'un crédit de construction. C'est pourquoi, la décision d'adjudication a été rendue sous réserve d'approbation de l'Assemblée communale. Cette façon de faire a peut-être heurté certains d'entre vous, Mme Sylvie Heimo en est consciente. Mais cela présente les deux avantages suivants :

- les prix déposés par les soumissionnaires n'ont pas été influencés par une enveloppe déjà validée par l'Assemblée communale ;
- l'Assemblée communale peut se prononcer sur une offre ferme et non pas sur une estimation. En l'occurrence, si le Conseil communal avait demandé à l'Assemblée communale un crédit d'investissement avant de recevoir les offres, Mme Heimo avoue qu'il en aurait sous-estimé le prix.

Au niveau des autorisations

Le projet a déjà fait l'objet d'un examen préalable : les services cantonaux principaux ont été consultés et la plupart des conditions ou remarques ont pu être intégrées au projet. Seules les conditions de la Commission des bâtiments scolaires n'ont pas pu être complètement suivies ; Mme Heimo ne souhaite pas s'étendre sur ces conditions mais elles portaient notamment sur le programme des locaux et l'ajout d'une salle d'activités créatrices de 60 m² et un local de rangement de 21 m². Le Conseil communal a répondu par écrit à toutes leurs conditions dans le cadre de la demande de subvention.

La Commission des constructions scolaires s'est réunie en date du 24 octobre dernier. Le Conseil communal a été informé le même jour que – Mme Heimo cite – « *le courrier d'annonce officielle du montant de la subvention provisoire, sous signature de M. le Conseiller d'Etat Steiert, avec le préavis de la commission comprenant le calcul de la subvention et les remarques sur votre projet devrait vous parvenir courant novembre 2024* ». Mme Sylvie Heimo déduit de ce qui précède que le Conseil communal peut tabler sur un préavis favorable de leur part, probablement avec conditions, mais favorable tout de même.

Mme Heimo doit encore indiquer que des droits de sources sont inscrits au Registre foncier sur cette parcelle no 16, mais aucun plan précis ne nous permet de savoir où elles passent. Il est donc possible que le projet implique de déplacer des sources existantes.

Planning / Phases significatives

Le planning annoncé dans les documents d'appel d'offres affiché à l'écran est le suivant :

- le 30 août, publication de l'appel d'offre avec appel d'offres a été publié, avec un délai au 25 septembre pour déposer les offres ;
- le 27 septembre a eu lieu la publication de la mise à l'enquête du projet en vue de l'obtention du permis de construire ;
- aujourd'hui 28 octobre, le projet est présenté à l'Assemblée communale ;
- en cas d'acceptation du crédit, le Conseil communal envisage une signature du contrat au début du mois de novembre ;
- les travaux devraient pouvoir démarrer, si tout va bien, en février 2025 ;
- enfin, la remise du bâtiment est attendue pour début juillet au plus tard, afin qu'il soit fonctionnel (meublé et équipé), pour la rentrée 2025.

Coûts

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Les trois offres ont été évaluées sur la base des critères qui avaient été prédéfinis dans le cahier des charges.

Mme Sylvie Heimo explique rapidement le contenu du tableau affiché contenant les critères d'adjudication : le critère du prix avait un poids de 50%, celui de la qualité de 34%, et celui du respect des délais 8%. Restaient 5% de SAV et 3% pour les aspects sociaux de l'entreprise.

Sur la base de l'évaluation de ces critères, l'entreprise qui a obtenu le plus de points est JPF Entreprise générale SA avec un total de 434 points sur 500 (contre 346.2 pour Mivelaz Construction SA, respectivement 344.6 pour Erne AG Holzbau). JPF a non seulement obtenu le plus grand nombre de points, mais c'est également l'entreprise qui a présenté l'offre la moins chère, soit CHF 1'643'120.-. Ces offres portaient sur la réalisation du bâtiment prêt à l'emploi, montant auquel il faut ajouter divers éléments présentés au beamer.

Mme Heimo précise, s'agissant des montants affichés, que ceux qui figurent en gras correspondent à des offres reçues. Les autres montants sont estimatifs.

A ce stade, Mme Sylvie Heimo précise que le Conseil communal va évidemment essayer de diminuer le prix de construction du bâtiment en voyant s'il est possible de supprimer ou de réduire certains coûts, notamment liés aux fenêtres, à la cuisine de la classe enfantine ou autre. Ceci dit, le Conseil communal ne s'attend pas à de grosses économies car le descriptif technique a d'ores et déjà été établi en essayant de limiter les coûts au maximum.

Au niveau des subventions, la loi relative aux subventions pour les constructions d'école prévoit deux types de subventions : celle pour les écoles enfantines et primaires, d'une part,

et celle, qui est moins élevée, concernant des pavillons de caractère définitif ou de longue durée. La loi ne précise pas comment interpréter les notions d'écoles ou de pavillons à caractère définitif. Pour ce deuxième type de construction (les pavillons), le montant subventionnable est de CHF 1'710.- par mètre carré de surface nette (contre CHF 2'340.- pour les écoles proprement dites). En l'occurrence, compte tenu de la surface prévue, le montant subventionnable est d'environ CHF 637'830.-, auquel on applique le taux de subvention de 16.8% prévu par la loi, soit CHF 107'155.-. Ce montant est pour l'instant théorique et devra être confirmé par la commission des constructions scolaires.

S'agissant des panneaux photovoltaïques, et en fonction de la production attendue, le Conseil communal table sur un montant de subvention cantonale de l'ordre de CHF 25'000.-.

Le coût final à la charge de la commune devrait donc être de CHF 1'867'000.- (montant arrondi). Ce montant sera financé par le biais de liquidité, pour 1/3, et par un emprunt, pour 2/3.

Quelles sont les alternatives à ce projet ?

Si le présent projet de nouveau bâtiment scolaire de trois classes devait être refusé, les alternatives pour répondre aux besoins de notre cercle scolaire pourraient être les suivantes :

1. Nouvelle prolongation du permis de construire provisoire pour la classe de 1-2H dans l'ancienne administration d'Ependes : cette solution pourra sans doute être mise en œuvre si nous sommes en mesure de démontrer qu'une autre solution est en cours d'être concrétisée. Mais laquelle et à quelle échéance ?
2. Installation de containers provisoires dans la cour d'école d'Ependes ou ailleurs, peut-être sans subvention. Au printemps 2024 nous avons demandé plusieurs offres pour des containers et nous avons constaté qu'il était plus avantageux de les acheter plutôt que de les louer à partir d'une certaine durée. On était parti sur 7 ans. A l'époque, il était question d'installer deux classes. Ces deux salles de classe coûtaient, à l'achat, près de CHF 380'000.-, montant auquel il faut ajouter les frais de raccordement, la réalisation des fondations (si à proximité de l'école d'Arconciel), les aménagements extérieurs, les frais en matière énergétique (chauffage, isolation) et un permis de construire. Cette solution serait mise en œuvre le temps que la halle de gym d'Ependes puisse être réaffectée, travaux qui pourraient démarrer si tout va bien en 2029.
3. On ne fait rien. On attend le 15 mai et on espère que le nombre d'élèves reste stable, voire qu'il diminue, ou alors on agit dans l'urgence au 15 mai.

Il est très difficile de prédire l'avenir, de réaliser les projets au bon moment et de les dimensionner correctement pour le moyen ou le long terme. Le Conseil communal est toutefois d'avis que le projet présenté, malgré son coût, constitue une réponse mesurée au besoin de salles de classes. Il s'agit d'un projet :

- rapide à mettre en œuvre ;
- durable (dans le sens de non-provisoire) ;
- l'emplacement choisi est judicieux : il est à proximité immédiate de l'école d'Arconciel et sur un terrain qui serait de toute façon difficile à utiliser autrement ;
- enfin, le nombre de classes du projet paraît être un juste équilibre par rapport à nos besoins à moyens termes. Ces trois nouvelles salles de classe devraient nous permettre de voir venir le projet de réaffectation de la halle de gym d'Ependes avec un peu plus de sérénité.

C'est pourquoi, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale un investissement de CHF 1'866'528.50 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Arconciel.

Mme Sylvie Heimo demande s'il y a des questions.

M. Michel Riedo voudrait savoir ce que le Conseil communal compte faire si la DICS a des exigences qui ne sont pas prévues. Une assemblée spéciale va-t-elle être convoquée pour solliciter une rallonge ?

Mme Sylvie Heimo répond que cela dépend de ce que l'on entend par exigences spéciales. S'il s'agit de choses qui peuvent être modifiées dans le permis de construire, alors nous les adapterons. Nous essayerions de discuter.

M. Michel Riedo se réfère à l'achat du bâtiment ici à côté. Il avait mis en garde le Conseil et on a vu ce que ça a donné.

Mme Sylvie Heimo assure que, suite au retour du dossier de l'examen préalable, nous avons essayé de répondre aux exigences, mais qu'il n'est techniquement pas possible de répondre à toutes, compte tenu de la dimension du terrain à disposition et de l'indice prévu dans le RCU (Règlement communal d'urbanisme). S'agissant du bâtiment « Au Village 18 à Ependes », Mme Sylvie Heimo admet que nous n'avons pas pu réaliser ce que nous pensions faire au départ. Mme Heimo reste toutefois convaincue que l'achat de ce bâtiment, avec ou sans les salles de classes, est justifié.

Mme Isabelle Baiutti lit un petit mot qu'elle a préparé : « Chères conseillères, chers conseillers, je tiens à vous remercier pour la présentation et le travail accompli, que nous ne voyons pas à l'extérieur. J'apprécie la qualité du dossier. Le rapport est explicite et très complet. Comme la qualité architecturale du projet et sa durabilité. Toutefois, je ne comprends pas la démarche du Conseil communal. A la fin de l'assemblée du 21 mai dernier, lors de laquelle a été retiré le point à l'ordre du jour relatif à la mise en place de containers, vous avez dit vouloir vous laisser du temps de réflexion. Quatre mois plus tard, vous mettez à l'enquête un projet avec appel d'offre : 3 salles de classe et une salle d'appui. Et aujourd'hui, en assemblée extraordinaire, nous devons voter pour 2 millions de francs d'investissement. Pourquoi tant de précipitation, quand les précisions en besoin en salles de classes se trouvent être de -1 pour l'année prochaine. Les nouveaux habitants des immeubles d'Arconciel auront de la place. Nous aurons peut-être comme aujourd'hui 15 salles de classe. Nous avons acheté avec pression un bâtiment, soit le bâtiment de l'ancien fitness à Ependes. Aujourd'hui, c'est avec la même pression que nous devons décider cet investissement. Je désapprouve cette méthode. Ce soir, je ne voterai pas contre le projet, je ne voterai pas contre le travail accompli, et je vous en remercie. Je ne voterai pas contre votre investissement. Je voterai contre la méthode. Stop. Prenez le temps de prendre les citoyens avec vous et trouvons des solutions. Et on en trouvera. »

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme Sylvie Heimo remercie Mme Baiutti pour cette intervention. C'est précisément pour éviter la précipitation au 15 mai que le Conseil communal propose cet automne déjà un projet qui répondra aux éventuels besoins qui pourraient se manifester au mois de septembre 2025. Effectivement, compte tenu des effectifs à ce jour, nous n'en aurions pas besoin, mais peut-être qu'au mois de mai, si.

Mme Isabelle Baiutti reste persuadée que l'on aurait trouvé des solutions le moment venu.

M. Michael Zurkinden demande si, comme ce projet concerne le cercle scolaire de Bois-d'Amont et Ferpicloz, la commune de Ferpicloz participe également aux coûts de construction de ce bâtiment.

M. le Syndic répond que Bois-d'Amont investit seule, mais les charges financières et d'exploitation comme les amortissements sont assumés par le Cercle scolaire. La commune de Ferpicloz participe donc également dans ce cadre.

M. Laurent Reynaud constate que le nombre d'habitants actuel augmente, certes. Mais le calcul est-il bien juste ? Compte tenu du vieillissement de la population, ce n'est pas parce que la population va augmenter qu'il y aura plus d'élèves. Mme Sylvie Heimo répond qu'effectivement, le pourcentage moyen d'enfants scolarisés par rapport à la population est d'environ 10% au niveau cantonal. Pour une raison que l'on ignore, la commune de Bois-d'Amont atteint un pourcentage de 11%.

Mme Béatrice Torche réagit concernant les soumissions demandées par le Conseil communal. Parmi les entreprises proposées, en l'occurrence JPF Constructions, qui est une très grande boîte et n'est pas locale, laquelle se retrouve en concurrence directe avec des entreprises de notre région dont Mivelaz. De par sa petite expérience dans le domaine, et amenant une réflexion à propos de la durabilité et de l'écologie, il aurait été plus intéressant de donner le travail à une entreprise de notre région, malgré le fait qu'elles soient plus cher. Mme Torche imagine que JPF, étant une entreprise générale assez grande, va sûrement sous-traiter une grande partie de son travail. Sous-traitance signifie que l'on casse les prix, que les employés viennent probablement de loin et qu'ils ne sont pas forcément bien payés, d'où le prix final intéressant. Mme Torche sollicite une prise de position de la part du Conseil communal.

Mme Sylvie Heimo revient sur le tableau des critères. Lorsqu'un appel d'offre est lancé, des critères doivent être définis. Ceux-ci doivent être équitables pour toutes les entreprises afin de les évaluer de la manière la plus juste possible.

S'agissant des critères de régionalité, JPF se situe à Bulle et Mivelaz à Pont-en-Ogoz, donc à seulement quelques kilomètres l'une de l'autre. Ensuite, JPF est la seule entreprise qui a pu confirmer la provenance du bois. Elle se fournit auprès de la scierie Despont à Bulle. En effet, JPF est une grande entreprise. Mais il a fallu aussi évaluer les réalisations déjà faites par le passé et se référer à l'avis des clients, lesquels se sont dit majoritairement satisfaits.

Mme Sylvie Heimo prend note de la remarque de Mme Torche mais confirme que les critères ont été évalués au plus juste et que le nombre de points final donne un résultat flagrant.

Mme Maria Bonacina a retenu qu'il était prévu de signer le contrat en novembre. Est-ce bien normal de signer un contrat avec JPF avant d'obtenir le permis de construire ? Et s'il y a des conditions à changer, alors les prix peuvent aussi augmenter.

Mme Sylvie Heimo répond par l'affirmative, tout en garantissant que cela ne constitue pas un problème. Nous pouvons prévoir une réserve dans le contrat.

Mme Claudia Cotting revient sur l'achat de l'ancien fitness (bâtiment « Au Village 18 » à Ependes).

Lors d'une précédente assemblée, il était alors question de réaliser deux salles de classe et l'Assemblée communale a voté dans l'urgence dans ce but-là. Si une classe d'école enfantine

supplémentaire devait ouvrir, Mme Cotting pense que ce fitness pourrait contenir une salle de classe tenant compte des vitres et de l'éclairage côté route.

Elle déplore également le fait que nous sommes toujours dans la précipitation, ce qui est extrêmement désagréable.

Le fait que le Conseil communal présente un projet qui est déjà abouti, cela signifie que l'assemblée n'est convoquée, selon Mme Cotting, que pour voter un crédit de 2 millions de francs. Tout est déjà fait. Il n'a été discuté avec l'Assemblée ni de l'emplacement, ni de la réalisation ou de la façon dont on va s'y prendre. L'Assemblée est juste convoquée pour accepter le montant financier.

Par ailleurs, Mme Cotting a été extrêmement surprise que, lorsque la commission des bâtiments scolaires a donné un préavis négatif pour le bâtiment « Au Village 18 », le Conseil communal s'est arrêté à ce préavis et ne s'est pas battu. Que fait-on de l'autonomie communale ? Une Assemblée communale a décidé d'acheter ce bâtiment et en faire deux salles de classes et une simple commission de préavis, qui n'a aucun pouvoir décisionnel, met le Conseil à plat.

Le Conseil aurait finalement pu les convoquer à la présente assemblée pour voter puisque c'est eux qui commandent. Elle nous suggère l'implantation de containers, et cette même commission les refuse finalement deux mois plus tard. Mme Cotting réitère sa question : qu'est-ce que la commune a comme pouvoir décisionnel ? C'est cette commission qui nous commande tous. Mme Cotting n'est absolument pas d'accord avec le fait que l'Assemblée se retrouve toujours devant le fait accompli et on ne décide absolument de rien.

Revenant au projet de pavillons scolaires à Arconciel, elle relève qu'il y a des droits de source d'eau mais que l'on ne sait pas où ils se trouvent. S'il existe une inscription au Registre foncier, théoriquement, le Conseil communal devrait avoir un peu plus d'informations. Mme Cotting signale que s'il faut déplacer des sources d'eau, alors cela coûte des centaines de milliers de francs. Il s'agit d'un sondage et ce sont des travaux qui sont extrêmement coûteux. Mme Cotting est d'avis que le Conseil communal sous-estime complètement cette éventualité. Mme Claudia Cotting demande si les panneaux solaires sont-ils compris dans le prix de JPF ou pas. Quand bien même nous aurons peut-être droit à une subvention, Mme Cotting pense qu'il ne faudra pas compter sur le prix de l'électricité puisque l'on entend dire maintenant que les personnes qui ont installé des panneaux solaires n'auront aucune rétribution à l'avenir.

Mme Cotting dénonce le fait que l'Assemblée soit convoquée que pour donner un aval sur le prix et qu'elle n'ait pas eu un mot à dire sur la construction en elle-même, ni sur son emplacement.

Mme Sylvie Heimo répond aux différentes questions ou inquiétudes de Mme Cotting.

Concernant la classe enfantine dans le fitness : il s'avère que les exigences sont plus élevées que pour les classes primaires, notamment en termes de surface et de sanitaires. Il a fallu ouvrir une classe d'école enfantine supplémentaire 2 ans de suite ; évidemment que ces enfants vont passer en classes primaires ; cette vague d'enfants va donc continuer jusqu'en 8H. Dès lors, c'est probablement de classes primaires supplémentaires dont nous aurons besoin à l'avenir.

Quant aux sources d'eau, l'eau ne jaillit pas sur l'art. 16, elle ne fait que de passer. Il s'agirait juste du déplacement d'une canalisation, et non pas de creuser la source.

S'agissant des panneaux solaires, Mme Heimo explique que le bâtiment projeté est public. Là encore, les exigences sont plus élevées et nous sommes obligés de poser des panneaux solaires. Au niveau de la quantité, il est possible d'en mettre le maximum selon la surface du toit, ou uniquement le minimum légal exigé.

M. le Syndic complète la réponse de Mme Heimo. La salle de classe dans l'ancien fitness est, de l'avis du Conseil communal, suffisamment éclairée et assez grande. Tout comme l'Assemblée, le Conseil communal a été très étonné de la réponse de la commission des bâtiments scolaires. M. le Syndic tient encore à préciser que, tout comme l'Assemblée, le Conseil communal n'a pas compris pour quelle raison l'avis de la commission des bâtiments scolaires était si bloquant ; nous arrêtant sur notre travail et sur notre chemin. Il a été expliqué que, sans le préavis favorable de la commission des bâtiments scolaires, et même si le Conseil se battait contre, cette commission avec une sorte de droit en place qui nous empêcherait d'obtenir quoi que ce soit comme subvention. Cela représente tout de suite une différence importante. Dans ce cas-là, pour des pavillons avec les spécificités, comme déjà expliqué, c'est moindre que si c'était un immeuble, mais ça reste quand même des subventions importantes.

Emprunté par le fait que cette commission semble avoir tous les droits, M. le Syndic a interpellé les deux députés de la commune à ce sujet, afin de discuter de cette situation et également dans le but qu'ils puissent intervenir. Puis il a également interpellé le comité de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), où il a trouvé une oreille très attentive. Beaucoup de commune sont ennuyées, tout comme nous l'avons été. M. le Syndic espère que les choses vont ainsi évoluer vers le mieux, que la commission des bâtiments scolaires sera moins autoritaire et qu'elle pourra attribuer davantage de subventions à l'avenir. L'attribution et le calcul des subventions n'a d'ailleurs plus changé depuis bientôt 20 ans. Or, les exigences et les coûts de construction ont beaucoup changé. Il s'agit là encore de quelque chose qui mécontente profondément le Conseil communal.

Souhaitant rassurer l'Assemblée, M. le Syndic assure que le Conseil communal a été tout autant frustré, et qu'aujourd'hui, l'exécutif n'est pas content avec cette situation.

Le Conseil communal a fait la proposition qui lui semblait la meilleure, après qu'on lui avait finalement demandé de beaucoup plus y réfléchir. Voilà, c'est la situation actuelle. M. le Syndic espère avoir un peu rassuré l'Assemblée sur le fait que le Conseil communal n'est pas satisfait et ne laisse pas les choses se faire sans réagir.

Mme Sylvie Heimo voudrait ajouter quelques arguments par rapport à la précipitation. Effectivement, nous avons changé de stratégie. Nous sommes passés de containers provisoires à quelque chose de durable. Au mois de mai de cette année, nous n'avions pas le choix que de partir sur quelque chose de provisoire par manque de temps. Mme Sylvie Heimo répète que c'est précisément pour éviter de se retrouver à nouveau à devoir prendre des décisions dans l'urgence que le Conseil communal propose ce projet abouti, ficelé, concret, et qui n'est pas juste une idée en l'air. Mme Sylvie Heimo reconnaît que l'Assemblée communale n'a pas débattu de l'emplacement, du nombre de salles de classes, etc., mais au moins l'Assemblée se voit proposer un projet concret, sur lequel elle peut se déterminer.

M. Gérald Gumy fait part d'un doute sur la finalité du projet puisqu'il y a encore des conditions de la commission des bâtiments scolaires. Mme Sylvie Heimo confirme que nous n'avons pas encore reçu le rapport.

M. le Syndic précise que dans la demande préalable, le préavis de la commission des bâtiments scolaires comprenait une liste de remarques. Il était demandé de rajouter deux salles de classe supplémentaires, une salle d'activités créatrices manuelles ainsi qu'une salle de rencontre pour les enseignants, certainement dans l'intérêt général. Mais dans le périmètre

destiné à cette construction, on ne peut pas dépasser les 5 mètres. Si on agrandissait en largeur et en longueur, on devrait demander une dérogation étant donné que la zone se situe dans le périmètre ISOS. Ces souhaits n'entrent pas dans le cadre constructible légal de la parcelle.

Au sujet du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes, M. Jacques Clément n'est pas étonné de la décision de la commission des bâtiments scolaires car lui-même était le seul à avoir voté contre, et ce principalement en raison de la sécurité. Il faut en effet traverser la route pour accéder à la cour d'école. Sur ce, M. Clément salue la proposition du Conseil communal qui a pris le taureau par les cornes et qui propose quelque chose de concret et de bien organisé. Le projet est durable contrairement à des containers. Certes, il y a encore des points d'interrogation, mais M. Jacques Clément est d'avis qu'il s'agit d'un très bon projet, qu'il salue, et félicite le Conseil communal.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Thomas Loosli demande quelle est la plus-value pour la commune de Bois-d'Amont d'avoir la commune de Ferpicloz. Mme Sylvie Heimo répond que la commune de Ferpicloz est co-propriétaire du bâtiment scolaire d'Ependes. De facto, Ferpicloz fait partie du cercle scolaire.

M. Laurent Reynaud se demande si, compte tenu des difficultés rencontrées par les communes qui se heurtent aux règlements cantonaux pour l'élaboration de locaux entre autres, l'Association des communes fribourgeoise pourrait s'adresser aux instances cantonales en leur priant de revoir leur copie. Les citoyens sont juste bons pour payer et les instances cantonales font comme bon leur semble. On établit des normes et on a des bâtiments qui existent, mais on ne peut rien y faire dedans. On doit construire à neuf et on ne peut rien faire avec les bâtiments existants. Il faut se poser les bonnes questions, et que les communes puissent dire « stop, on n'investit plus de la sorte ».

M. Patrick Gendre donne raison à M. Reynaud. C'est dans ce but qu'il a mentionné tout à l'heure que dans le cadre de l'ACF, des discussions étaient en cours, qui semblerait-il aient déjà déclenché une étincelle dans cette commission. L'ACF s'est mise à l'œuvre de définir le cahier des charges qui devra ensuite suivre l'appareil législatif et permettre de mieux identifier quel sera leur rôle demain. M. Patrick Gendre n'en connaît pas les détails, mais peut volontiers faire un retour si souhaité.

Mme Sophie Dupraz souhaite une précision quant aux coûts. Dans les CHF 1'866'530.-, les ameublements, aménagement, l'éclairage etc. des salles de classe sont-ils inclus ou seront-ils comptabilisés dans les frais d'exploitation supplémentaires ?

Mme Sylvie Heimo confirme que tout ce qui est mobilier fixe (armoires, vestiaires, lavabos, sanitaires) sont compris. Tandis que les pupitres, par exemple, ne sont pas compris. Mais nous en avons pour le moment suffisamment.

Par rapport à la précipitation, Mme Dupraz demande si le Conseil communal prévoit de créer des salles de classe dans l'actuelle halle polyvalente d'Ependes un jour. M. le Syndic indique qu'il en parlera dans un prochain point.

Elle insiste et aimerait savoir ce qui est prévu et s'il est possible d'envisager quelque chose de global plutôt que de se précipiter sur un projet dont on n'est pas trop sûr.

M. le Syndic comprend cette question, que le Conseil communal s'est également posée. Il confirme qu'il serait bien de construire une demi-douzaine de salles de classe et ne plus avoir

à se poser de question, mais ce sera au mieux dans 6 ans. Il lui demande alors quelle est la solution d'ici-là ? Mme Dupraz propose que l'on mette des containers.

M. le Syndic rappelle qu'il s'agirait de containers qui coûtent et que l'on ne conserve pas.

Mme Dupraz insiste sur l'importance de prévoir un projet global, car ce petit bâtiment va coûter en entretien alors qu'on a des bâtiments existants qu'il faudra transformer et rénover, alors il faut les utiliser à bon escient.

M. le Syndic rappelle qu'il n'est pas possible de définir quels seront nos besoins dans 6 ou 7 ans. Il rappelle que pour pouvoir réhabiliter la salle de gym actuelle, il faudra d'abord obtenir le soutien de la population pour la nouvelle salle de gym.

Aujourd'hui, ce sont des besoins avérés, nécessaires. Construire quelque chose de provisoire que l'on garde longtemps n'a pas convaincu les membres du Conseil communal.

Mme Régine Brügger comprend les préoccupations de la commune. La mission de l'école est de plus en plus compliquée, il y a d'importants effectifs par classe, l'école inclusive, etc. La première chose serait de proposer assez de locaux pour que l'enseignement puisse se faire dans les meilleures conditions.

Mme Delphine Bulliard fait part de son inquiétude pour les enfants de Bois-d'Amont. Si on ne leur donne pas les moyens d'avoir une école et des bâtiments dans lesquels ils peuvent bénéficier d'un enseignement correct, c'est dommage pour le futur de la commune. Ce sont les citoyens de demain.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Marc Romanens s'adresse à l'Assemblée en reconnaissant qu'il y a une certaine précipitation dans ce projet et que l'on peut peut-être ressentir une certaine frustration d'être venu ce soir et d'être mis devant le fait accompli. M. Romanens félicite le Conseil communal, par sa déléguée Mme Heimo, d'oser affronter l'Assemblée. Il pense que le projet présenté à Arconciel fait sens : certes, nous sommes une commune, Bois-d'Amont, mais il relève un point qui n'a pas été soulevé, à savoir qu'il y a plus d'enfants scolarisés provenant d'Arconciel qui se rendent à Ependes, ce qui implique un va-et-vient de bus pour les déplacer. M. Romanens est d'avis qu'un joli projet de 3 salles modulables qui pourra à l'avenir servir par exemple d'accueil extrascolaire ou autre, est un projet complet, certes précipité, mais compte tenu des nouvelles normes et de la pression imposées par les instances cantonales, nous n'avons pas le choix. M. Romanens est conscient que les personnes dans l'Assemblée peuvent se sentir frustrées, tout en sachant que Conseil est souvent frustré également. Nous sommes de plus en plus soumis à des lois contre lesquelles on ne peut malheureusement rien faire. C'est pourquoi ce soir M. Romanens soutient ce projet, qui est complet et très bien réfléchi.

Applaudissements de l'Assemblée.

S'agissant du budget, M. Michael Allred voudrait savoir si les contrats sont les mêmes pour les trois offres. De plus, il s'inquiète des éventuelles augmentations de prix et demande comment il est possible de s'en protéger.

Mme Sylvie Heimo admet que lorsque les entreprises générales modifient quelque chose, cela signifie une plus-value. Elle relève toutefois que c'est le Conseil communal qui a établi le projet de contrat d'entreprise générale, qui est le même pour tous les soumissionnaires, et qu'il est basé sur un descriptif très précis.

M. Jacques Mottaz félicite le Conseil pour ce projet complet. Il a déjà vu beaucoup de projets qui n'étaient pas terminés, qu'on vote et ensuite il y a des suppléments, etc. Il attire l'attention sur le fait que on est à 2 millions pour trois classes, alors qu'on compte normalement 900'000.- à 1'000'000.- par classe dans les écoles, donc on est plutôt bon marché. Cela dit, il s'étonne que l'on n'ait pas parlé d'une éventuelle incidence financière sur nos impôts.

M. Patrick Gendre répond que cet investissement a été intégré au budget, lequel ne démontre pas d'incidence sur les impôts pour l'année prochaine ni pour les années à venir. Les charges financières et d'amortissement vous ont été présentées ; la commission financière a estimé que ces charges pouvaient être supportées par la commune. Par ailleurs, l'objectif est de pouvoir virtuellement louer les locaux au cercle scolaire afin d'obtenir une participation de Ferpicloz.

M. Michel Riedo demande si nous avons des plans complémentaires, notamment une vue des pavillons.

M. le Syndic projette les plans mis à l'enquête. On peut y voir les escaliers que nous devons créer et qui permettront de descendre depuis la cour d'école vers le pavillon situé en contrebas. A noter que le pavillon sera peu visible depuis la route.

M. Michel Riedo demande de quel côté se trouvent les fenêtres que l'on aperçoit sur les plans. Mme Sylvie Heimo indique que cette vue est du côté du four à pain.

M. Riedo formule une 2^{ème} question. Dans le déroulement chronologique, début novembre aura lieu la signature du contrat. Ce sera donc avant l'autorisation de la DICS ?

Mme Sylvie Heimo confirme que nous n'aurons probablement pas encore reçu le permis. Pour M. Riedo, il s'agit d'une aberration.

Enfin, la 3^{ème} question de M. Riedo est la suivante : quelle sera la durée de vie de ce bâtiment ?

M. Loris Overney est invité à répondre à cette question. Il informe que la durée de vie de ce bâtiment est de 30 ans minimum en comptant avec des rénovations.

M. le Syndic remercie l'Assemblée communale pour les questions formulées. Ses remerciements vont également à Mme Sylvie Heimo pour sa présentation très détaillée.

M. le Syndic précise que ce projet d'investissement a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement, comme suit :

« La commission financière a examiné cet investissement dans le cadre de ses compétences. Cet investissement sera financé à 30% par les liquidités de la commune et à 70% par un emprunt bancaire.

Dès lors, la commission financière préavise favorablement cet investissement ».

Le Conseil communal propose d'accepter un investissement de CHF 1'866'530.00 pour la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel tel que présenté.

Mme Béatrice Torche interrompt M. le Syndic. Elle demande que les autres points soient préalablement présentés. M. le Syndic répond que ça n'était pas prévu comme ça. Mme Torche fait remarquer que l'Assemblée communale n'a pas eu droit à la présentation d'un plan financier. Quelle sera la conséquence ? Quels sont les chiffres ?

M. le Syndic rappelle que les chiffres relatifs à l'investissement ont été présentés dans ce point, les autres points de l'ordre du jour étant des points d'information.

Mme Torche souhaite savoir si les chiffres seront visibles dans les comptes et les budgets.

M. le Syndic confirme qu'ils seront visibles dans les budgets et les comptes. On verra apparaître dès 2026, dans les comptes, l'amortissement pour CHF 56'000.-, à la charge du cercle scolaire, et les frais financiers dès 2025, car le crédit de construction sera nécessaire dès l'année 2025, calculé sur 9 mois pour un montant de CHF 12'445.-. Les montants totaux ont été intégrés dans la planification financière qui sera présentée dans le prochain bulletin communal. A ce jour, avec les éléments dont on dispose, il n'y aura pas d'incidence sur la fiscalité communale pour les années à venir avec ce projet-là.

M. Jacques Mottaz revient sur la question des impôts et demande quel sera l'impact lorsque la nouvelle salle de gym sera construite.

M. le Syndic répond que le projet de la nouvelle salle de gym répond à la cause du besoin, mais que tant qu'elle n'a pas été votée, elle n'est pas approuvée.

M. Mottaz trouve qu'il serait judicieux de voir un budget qui tienne compte de l'investissement de la nouvelle salle de gym.

M. le Syndic précise que les montants y relatifs seront visibles dans la planification financière, laquelle sera présentée à l'assemblée du mois de décembre.

Mme Troche relève que le contrat sera signé en novembre.

M. le Syndic explique une nouvelle fois que le Conseil communal n'a pas le choix. Si le contrat est signé en décembre, les pavillons ne seront pas livrés en août. Il n'est pas envisageable de risquer de se retrouver avec une salle de classe manquante en 2025.

M. le Syndic annonce qu'il pourrait être d'accord de présenter les points d'information avant de voter cet investissement, si c'est ce qui est souhaité par l'Assemblée communale.

Au vu des demandes de certains citoyens, M. le Syndic propose à l'Assemblée de voter si le Conseil communal présente les points d'information avant le vote du présent investissement ou si l'ordre du jour prévu est maintenu.

Qui souhaite que les points d'information mis à l'ordre du jour de la présente assemblée communale soient présentés avant le vote de l'investissement relatif à la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel ?

Pour : 64

Contre : 77

Abstention : 41

L'ordre du jour tel que convoqué est donc maintenu. Nous pouvons à présent passer au vote de l'investissement proposé.

Acceptez-vous l'investissement de CHF 1'866'530.00 pour la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel ?

Pour : 142

Contre : 36

Abstention : 23

L'investissement de CHF 1'866'530.00 pour la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel est donc approuvé. M. le Syndic remercie l'Assemblée.

Applaudissements de l'Assemblée.

3 - INFORMATIONS SUR LE PROJET DE HALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE À EPEDES

M. le Syndic rappelle qu'en mai dernier un point a été fait sur le déroulement du concours d'architecture voté en décembre passé. Depuis, le nom par lequel le bureau gagnant du concours d'architecture a présenté sa version du projet est connu : Mathilde. C'est le 20 août dernier que le Conseil communal a eu le plaisir de dévoiler aux citoyens le projet dont les panneaux sont présentés à la présente assemblée.

Ce projet doit, en premier lieu, répondre aux besoins scolaires. Avec aujourd'hui 15 classes de 1H à 8H ouvertes, l'unique salle de gym dont dispose le cercle scolaire ne permet plus de satisfaire aux exigences cantonales. Ensuite, il semblait indispensable de répondre de manière claire aux attentes des clubs sportifs de la commune. Enfin, il était souhaité d'en faire un lieu de vie, donc ouvert aux sociétés culturelles et manifestations locales.

Dans le cadre de la construction future de cette halle de sport double de type B polyvalente, divisible en trois salles, le programme prévoyait également la création d'une salle à disposition des sociétés locales et la volonté de créer une place de fête en lien avec le terrain de foot à côté duquel le projet sera érigé.

Pour traiter les 50 dossiers valables qui ont été déposés début juillet, soit tout de même dix de plus qu'escompté, ce sont plus de trois jours de travail intensif de la part de jury qui ont été nécessaires. Pour les membres non-professionnels, il s'agissait bien évidemment d'une première. Il a fallu analyser chaque détail de tous ces projets pour déterminer lequel correspondait le mieux aux attentes et répondait de la meilleure des manières possibles aux critères de jugement fixés, sans ordre particulier :

- organisation générale du site et flexibilité de développement futur ;
- concept général et qualités architecturales ;
- respect du programme et organisation fonctionnelle du bâtiment projeté ;
- durabilité du projet et rationalisation de son exploitation ;
- économie du projet par son coût de construction ;
- et enfin qualité des aménagements extérieurs et paysagers.

Plusieurs tours d'élimination, certains assez discutés, ont été nécessaires pour sélectionner les six projets qui devaient ensuite être décomposés méticuleusement pour faire ressortir avantages et inconvénients.

Le Conseil communal est extrêmement satisfait du déroulement du concours et, bien entendu, du projet lauréat.

Pendant dix jours, le projet lauréat, comme tous les autres d'ailleurs, a été présenté à la population ici-même. Plus de 350 personnes sont venues rencontrer des représentants du Conseil communal ou du jury. A notre surprise, contrairement aux us et coutumes, il n'est pas forcément prévu dans ce type d'exercice, qu'il y ait des membres du jury ou de l'exécutif présents durant ces journées. Mais, pour le Conseil communal, il s'agissait d'une évidence de se mettre à disposition pour pouvoir répondre aux questions et préoccupations et échanger avec les citoyens. Ceci a permis d'expliquer avec un peu plus de détails le processus et les règles qui ont dû être suivies. Les représentants du Conseil communal ou du jury ont pu exposer aux personnes intéressées les critères qui ont concrètement permis de formuler le choix final. Les plus curieux ont questionné lesdits représentants sur les différences entre les projets et sur le travail du jury. Il y a un sujet qui a été abordé par plusieurs personnes ; hormis les préoccupations concernant l'évolution du taux d'impôt, il s'agit de l'avenir de la salle actuelle, dans laquelle l'assemblée se tient ce jour.

Le Conseil est conscient qu'il faudra trouver une nouvelle vocation à cette salle. Il est surtout parfaitement au clair que la commune n'aura pas les moyens de se lancer dans un second projet de si grande ampleur. Cependant, les besoins existeront toujours et des solutions devront être cherchées. Avec les trois salles de classes proposées ce soir, la situation est bonne à moyen terme mais quid de la situation à plus long terme. L'évolution démographique attendue ces prochaines années, près de 400 habitants en plus d'ici à quatre ou cinq ans, incite à nous poser certaines questions, mais surtout à se donner le droit de ré-évaluer ces besoins à ce moment-là. En parallèle de l'agrandissement des infrastructures scolaires, nous devons également répondre aux demandes grandissantes de places d'accueil extrascolaire. C'est presque tous les jours que les enfants vont manger leur repas de midi dans la salle n° 2 par manque de place. De plus, dans le programme de l'EMS, il est prévu de mettre à disposition une trentaine d'appartements seniors adaptés dans le périmètre de l'établissement. Les sociétés locales et la paroisse ont déjà évoqué différents souhaits en lien avec les deux centres de village. Sans en avoir encore une idée précise, le Conseil communal essaie de voir de quelle manière il serait possible de combiner tout ceci sans devoir impacter trop lourdement les finances communales. Dans cette optique et pour répondre aux attentes des autorités, des esquisses ont été faites d'une construction proposant les solutions suivantes :

- peut-être un accueil extrascolaire (AES) dans les volumes actuellement dédiés au fitness et à la salle n° 2 ;
- des bureaux et espaces d'accueils pour les futurs besoins scolaires et sociaux à l'étage ;
- dans la salle de gym actuelle, répartis sur trois étages :
 - des espaces dédiés au public,
 - éventuellement des salles de classe complémentaires,
 - et peut-être même des appartements seniors adaptés sur le ou les étages supérieurs.

Dans ce sens, des contacts ont déjà été établis avec des fondations, coopératives et autres associations pour voir de quelle manière ce type de projets pouvait être financé par ces organisations en mettant à disposition un droit de construire ou une part au terrain. Cette approche devrait permettre de mettre en place une forme de partenariat privé-public qui offrira à la commune d'éventuels revenus qui pourraient financer une partie des étages dédiés au public, grâce au fait que celle-ci soit déjà propriétaire du sol et des majorités des constructions actuelles.

Dans tous les cas, la salle polyvalente actuelle sera utilisée jusqu'à la mise en exploitation de la nouvelle halle polyvalente.

M. le Syndic revient au projet proposé par le bureau lauréat, qui devra maintenant être affiné en suivant les recommandations du jury pour être ensuite présenté à la population pour une demande de crédit d'étude. En suivant les recommandations du jury, le but étant de pouvoir obtenir une autorisation de construire dans un délai raisonnable et de pouvoir ensuite demander un crédit d'investissement pour sa réalisation. Le planning initialement présenté, qui prévoyait une ouverture au public pour la rentrée 2029, semble pour l'heure toujours réalisable. La collaboration avec le bureau Translocal Architecture a débuté il y a quelques jours. Lors de cette rencontre, il a été discuté de la constitution d'une commission de bâtisse, des prochaines étapes, du planning intentionnel et du crédit d'étude pour les phases SIA 31 à 33 et 41.

Avec ce projet, le Conseil communal espère pouvoir répondre aux besoins scolaires, sportifs et associatifs de notre commune dans les meilleurs délais et conditions possibles. Cette nouvelle halle polyvalente deviendra un lieu de rencontres, de partage et de cohésion pour les habitants de notre commune. Cet espace contribuera à renforcer les liens sociaux, à promouvoir un mode de vie sain et à enrichir notre patrimoine architectural.

M. le Syndic conclut en indiquant que si les citoyens ne sont pas appelés à voter ce soir, le Conseil communal les invite à donner une impulsion forte à ce projet en décembre. Le Conseil communal reste à disposition, ce soir ou un autre jour, pour discuter et partager les délais de ce magnifique projet et cède volontiers la parole. Il réitère ses instructions de bien vouloir attendre le micro et de commencer par se présenter.

Mme Claudia Cotting émet une remarque concernant l'accès à cette nouvelle halle polyvalente. Lorsque les véhicules s'engagent sur la route cantonale du côté du terrain de foot pour sortir, la visibilité est très mauvaise à droite. Il faudra sûrement corriger le bord du pré à cet endroit.

Tout en remerciant Mme Cotting pour cette remarque, M. le Syndic confirme que cela fait partie des préoccupations du Conseil communal. C'est pour cette raison qu'un budget a été demandé il y a quelques mois afin notamment de réaliser une étude portant sur la mobilité de ce carrefour. Dans l'intervalle, une discussion a eu lieu avec le canton dans le but de réduire la vitesse sur ce tronçon.

M. Laurent Reynaud se demande pourquoi se compliquer la tâche et ne pas plutôt réaliser un accès à l'endroit le plus adéquat.

M. Patrick Gendre répond que cela aurait été préférable, mais que nous n'avons pas le droit de créer un nouvel accès sur une route cantonale.

Mme Sylvie Prahin d'Ependes a lu dans le programme du concours que les élèves de l'école d'Ependes se rendraient à la halle à pied, tandis que ceux de l'école d'Arconciel viendraient en bus. Cela leur prendra pas mal de temps, leurs heures de gym seront amputées.

M. le Syndic informe que la distance a été mesurée par rapport à ce qui se faisait chez nos voisins. On peut citer comme exemple les communes de Le Mouret, Broc et Villars-sur-Glâne.

M. Marc Monney croit se souvenir que la distance entre l'école et la halle de gym est de 650 mètres, soit une dizaine de minutes à pied.

Mme Francine Sciboz est persuadée qu'il va falloir ajouter un bus supplémentaire pour conduire les enfants d'Ependes à ce centre de gym. Se référant à des discussions échangées avec plusieurs enseignantes, il faut encore plus de temps pour les classes de petits. Le temps de les habiller, il faut déjà compter 8 minutes. Ensuite, il faut les mettre en rang par 2.

Mme Sciboz s'inquiète également de la circulation depuis l'école d'Ependes. Les enfants doivent en plus traverser la route. Mme Sciboz se dit qu'il va falloir prévoir deux sortes de cours de gym. Car les enfants vont marcher 20 minutes pour aller et pareil pour revenir. Mme Sciboz doute que ces petits puissent courir pendant 1h.

M. le Syndic remercie Mme Sciboz pour cette remarque. Mais comme cela fonctionne ailleurs, il espère que cela fonctionnera aussi chez nous.

Mme Christiane Horner demande s'il est prévu de sécuriser le trottoir sur le parcours entre l'école et la halle de gym, par exemple avec une barrière.

M. le Syndic informe qu'un trottoir constitue déjà d'un élément sécurisé. Il n'est pas possible d'installer des barrières.

Mme Horner fait remarquer que des enfants, ça se bousculent.

M. le Syndic en est bien conscient, mais c'est ainsi partout, que ce soit en ville ou dans les autres villages.

Concernant la route, M. Julien Python a pensé qu'elle allait rester provisoirement cantonale, jusqu'à ce que la route entre Marly et Posieux soit réalisée et qu'elle deviendrait ensuite communale.

M. le Syndic informe que la question a été posée au Service des ponts et chaussées. Le SPC a affirmé que même lorsque le tronçon entre Marly et Matran sera réalisé, le canton privilégiera de conserver cette route cantonale.

M. Python demande si cet état de fait est définitif. M. le Syndic l'espère.

Par ailleurs, M. le Syndic précise que dans les discussions avec le SPC, il a également été demandé de faciliter l'accès et d'améliorer la sécurité en abaissant la limitation de vitesse de 80 km/h à 60 km/h sur ce tronçon.

M. Python remercie M. le Syndic pour ses réponses.

M. Daniel Clément souhaite remercier le Conseil communal pour le projet de cette super salle de gym à Ependes. Cela fait plusieurs années que ses deux filles suivent les cours de gym « agrès ». M. Clément estime que nos enfants ont le droit d'avoir une superbe salle comme toutes les autres sociétés et réitère ses remerciements.

M. le Syndic remercie M. Clément pour son intervention.

M. le Syndic remercie les participants pour leurs questions et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4 – INFORMATION SUR LE RÉSULTAT DU SONDAGE RELATIF À L'AVENIR DE L'AUBERGE DES TROIS SAPINS À ARCONCIEL

Lors de la dernière assemblée communale en mai dernier, quelques informations ont été données sur le départ des tenanciers de l'Auberge du Château à Ependes. Une procédure de liquidation a été entamée en juillet et le couple a quitté les lieux le même mois.

Le Conseil avait alors indiqué vouloir se tourner vers l'avenir. C'est très rapidement que le couple Dominique et Palmira Schaller, exploitants de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel, a exprimé son intérêt à reprendre cet établissement laissé vacant. Le Conseil communal les a rencontrés à plusieurs reprises, non seulement pour s'assurer de leur intérêt, mais aussi les sensibiliser à la difficulté d'une telle aventure. Forts de leur expérience de plus de 25 ans, ils ont répondu à toutes nos préoccupations et nous ont non seulement assuré être « emballés » par le défi, mais y voir une évolution de leur carrière. Le contrat est aujourd'hui signé et les clés ont été remises le 9 octobre dernier. Si les informations de M. le Syndic sont correctes, l'Auberge du Château à Ependes réouvrira ses portes au plus tard au début de l'année

prochaine. C'est déjà Madame et Monsieur Schaller qui prépareront le Noël des aînés à la mi-décembre dans la présente halle polyvalente. Le Conseil communal leur souhaite tout de bon et bien entendu plein succès dans cette nouvelle aventure. Il espère que la population de la commune fera bon accueil à leur nouvel établissement.

M. le Syndic revient à Arconciel et sur la question « que faire de l'Auberge des Trois Sapins ? » question qui a été posée à la population au travers du sondage adressé début juillet. Bois-d'Amont n'est pas la première commune à se poser cette question et c'était une évidence que le Conseil communal ne pourrait ou ne voudrait y répondre tout seul.

Malgré la complexité de l'exercice, à cause du risque de réponses multiples ou provenant d'ailleurs, la solution du sondage anonyme et libre a été privilégiée. Des contrôles ont tout de même été effectués sur les quelques 350 réponses obtenues par Internet, auxquelles viennent s'ajouter 190 formulaires papiers. Avec à peu près autant de remarques et commentaires, ce sont donc 548 réponses qui ont été analysées.

Assez naturellement, celles-ci proviennent majoritairement d'Arconciel. Elles se rejoignent cependant sur l'avis donné à la question principale qui était de savoir si la commune devait mettre à disposition et soutenir deux établissements publics sur le territoire communal. Avec plus de 69% des réponses obtenues, cette option doit clairement être retenue. Quant à l'analyse de la question de l'utilisation de cet espace public, trois scénarios sont là aussi clairement identifiés par les participants au sondage, soit les propositions d'un bistrot avec point de vente pour produits alimentaires et produits locaux (54%), un établissement traditionnel fondé sur une cuisine similaire à celle servie aujourd'hui (52,5%) et celle du tea-room (39%) seront donc privilégiées. Sur la base de ces réponses, le Conseil communal va entreprendre des démarches pour relouer le bâtiment en espérant qu'un de ces concepts motivera un futur exploitant. Tout sera mis en œuvre mais tout dépend de la demande. Le Conseil communal loue le bâtiment à une fin précise mais ne s'engage pas dans une création d'entreprise, ce n'est pas son rôle. Depuis l'épisode COVID, la branche est devenue plus difficile et le succès n'est plus garanti.

A la problématique évoquée dans le tout-ménage concernant les frais de rénovation à potentiellement engager, les explications suivantes semblent nécessaires : le Conseil communal n'a fait établir aucune offre pour quelques travaux que ce soit. Le montant de CHF 1.5 millions a été donné à titre indicatif, basé sur une étude CECB+ traitant des qualités thermiques du bâtiment et des solutions possibles pour les améliorer. Traité simultanément au complexe communal ou non, ce bâtiment nécessitera un changement de système de production de chaleur et des interventions sur l'isolation de la toiture. De même, si un nouveau restaurateur devait s'intéresser à y développer une nouvelle affaire, il n'est pas exclu que la cuisine actuelle ne réponde plus, à ses yeux, aux normes de la profession. Enfin, les combles pourraient être aménagées. Un avant-projet avait été établi il y a quelques années par l'ancienne commune d'Arconciel. Il s'agit simplement d'une appréciation de tous ces facteurs qui ont donné le chiffre mentionné.

En résumé, le Conseil communal a entrepris la recherche d'un repreneur pour l'exploitation du lieu et tâche de choisir celui qui saura satisfaire les attentes que la population a exprimées lors du sondage. En parallèle, une petite étude est lancée pour déterminer l'ampleur des travaux indispensables et poursuivre l'analyse du remplacement du système de chauffage actuellement dans le complexe communal.

Naturellement, le Conseil cherchera un repreneur pour l'établissement en l'état. Le but n'étant pas de devoir conditionner une location à la réalisation immédiate de travaux. Il s'agit de voir si l'affaire intéresse quelqu'un avant de tout transformer, tout en corrigeant tout de même les aspects énergétiques du bâtiment.

En conclusion, M. le Syndic remercie toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à ce sondage. Les détails des résultats sont disponibles en ligne sur le site de la commune. Nous vous tiendrons informés de la suite soit au travers d'une prochaine assemblée ou grâce au site Internet communal.

Aucun vote n'est prévu lors de cette Assemblée. M. le Syndic cède la parole aux citoyens présents, en rappelant d'attendre le micro et se présenter.

Mme Catherine Schorderet évoque le système de chauffage pour le café-restaurant des Trois Sapins, l'école, le complexe communal, etc. Elle rappelle qu'il y a quelques années, le Conseil communal parlait d'une centrale de chauffe. Mme Schorderet souhaite connaître la situation à ce sujet. En effet, l'Assemblée communale a voté pour les 2 millions de francs pour les 3 salles de classe avec une pompe à chaleur. Mais si une centrale de chauffe est prévue, la pompe à chaleur ne servira à rien.

M. Patrick Gendre comprend les préoccupations de Mme Schorderet, qui sont d'ailleurs également partagées par le Conseil communal. M. Patrick Gendre ouvre une parenthèse historique avant de répondre à cette question. Le complexe communal, immeuble locatif comprenant des surfaces administratives, appartient à la commune de Bois-d'Amont. Initialement, le système de production de chaleur qui se trouve à l'intérieur du bâtiment fonctionne avec des copeaux de bois. Le bâtiment comprend également un chauffage d'appoint de secours fonctionnant au mazout. Ce système de production de chaleur est raccordé au café des Trois-Sapins, il chauffe les deux bâtiments. Depuis quelques années, ce système de production de chaleur à copeaux de bois est inopérant. Le chauffage du complexe et du restaurant est assuré par la centrale de chauffe de secours. Cette dernière n'est pour le moment pas tombée en panne. Nous n'avons donc pas eu besoin d'avoir recours à un système de chauffage mobile. L'objectif fixé par le Conseil communal est depuis plusieurs années était de remplacer ce système de chauffage par un projet de chauffage à distance (CAD). Des analyses ont été réalisées. Un sondage a été mené dans le centre du village d'Arconciel afin de savoir s'il y avait de la demande pour se raccorder à un système de CAD. Il s'est avéré que ce n'était pas le cas au moment du sondage. La commune de Bois-d'Amont a présenté il y a quelques années la première phase d'étude pour la mise en place d'un CAD plus réduit qui se contentait d'approvisionner les bâtiments communaux. L'étude a été réalisée et il a été démontré que les coûts pour ce projet étaient plus importants que le simple remplacement des chaudières dans les bâtiments concernés. Un abandon du projet sera présenté en décembre, au bénéfice de solutions propres à chaque bâtiment. Nous savons que pour l'école d'Arconciel la chaudière à mazout existante est gentiment en fin de vie et souhaitons éviter de nous laisser surprendre. C'est la raison pour laquelle nous parlons de remplacement de chauffage dans ces trois lieux.

M. Daniel Python demande s'il est possible de savoir qui a effectué le contrôle CECB et qui a communiqué ce montant de 1,5 millions de francs ? Cela fait peur aux gens. S'agit-il d'exigences en lien avec le CECB ?

M. le Syndic informe que ce n'est pas le CECB qui a démontré 1,5 millions de francs. Il s'agit d'une appréciation basée sur les éléments indiqués préalablement. Dans un 3^{ème} ou un 4^{ème} temps, le Conseil communal souhaite éventuellement réaménager les combles. C'est un chiffre estimatif donné par le Conseil afin d'avoir conscience qu'il y a des choses à faire à l'intérieur de ce bâtiment.

M. Daniel Python trouve cette réponse étonnante. Un CECB est obligatoire pour tout nouveau bâtiment ou lors de la vente d'un bâtiment. Il demande dès lors si le Conseil communal avait déjà une idée derrière la tête.

M. le Syndic répond que c'est un CECB+ qui a été demandé. Il s'agit d'une analyse thermique du bâtiment tout en faisant des recommandations d'améliorations.

Le but principal de cette démarche est de nous permettre d'identifier les faiblesses, de connaître les solutions possibles et d'obtenir des subventions.

M. Daniel Python demande si, dans le cadre de l'achat du complexe (Au Village 18 à Ependes), un CECB a aussi été commandé.

M. le Syndic confirme que le contrat d'achat prévoit effectivement l'établissement d'un CECB telle que la loi l'exige. Le rapport n'a cependant pas été réalisé étant donné que l'objectif lors de l'acquisition de l'immeuble était de le transformer et de créer des salles de classe. Ce sera fait afin de voir quelles sont les mesures urgentes afin qu'il puisse être utilisé dans l'état.

D'après ce que M. Daniel Python a entendu, M. Dominique Schaller aurait dit que c'est le Conseil communal qui l'a approché pour la reprise de l'Auberge du Château à Ependes. Et le Conseil communal affirme que c'est M. Dominique Schaller qui a émis le souhait de reprendre cet établissement. Qui dit vrai ?

M. le Syndic n'a pas de complément d'information à apporter.

Mme Béatrice Torche était présente à l'assemblée au cours de laquelle a été voté un investissement pour l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment du café-restaurant des Trois-Sapins à Arconciel. Mme Torche demande à quoi va servir cette installation photovoltaïque si le bâtiment n'est plus utilisé.

M. le Syndic indique que si le Conseil communal avait su que l'exploitant ne souhaitait plus poursuivre ou renouveler son contrat, peut-être que cet investissement n'aurait pas été présenté à l'Assemblée. Cependant, la grande salle reste communale et est encore utilisée.

Mme Torche est rassurée d'apprendre que ce n'est donc pas pour rien à la vue des montants évoqués.

M. le Syndic informe qu'une législation est en cours de changement afin d'organiser des communautés de consommation. Cela permettrait d'utiliser d'électricité produite sur un autre bâtiment par exemple pour l'école ou le complexe communal, en étant facturé que pour le transport de cette énergie sur la distance « réelle ».

Mme Torche se souvient d'une question soulevée par un citoyen de la commune au sujet de l'angle d'inclinaison des panneaux.

M. le Syndic confirme que la réponse qui avait été donnée à ce citoyen est la suivante. Des ingénieurs spécialisés avaient ce souci de l'angle et nous n'avions pas besoin d'avoir recours à leurs connaissances.

Mme Torche se souvient que le Conseil communal devait donner une réponse.

M. le Syndic indique que c'est l'ingénieur qui s'en occupe.

M. Marc Monney rajoute qu'il s'est lui-même renseigné au sujet de l'inclinaison des panneaux solaires. Elle devrait être modifiée selon les saisons. Il n'y a pas de solution miracle. Le compromis est d'incliner les panneaux à 11 degrés (selon le lieu géographique) partout sur les toits plats dans le but d'optimiser au mieux la production d'énergie.

Mme Marie Joëlle Chappuis d'Arconciel souhaite savoir si la restauration architecturale du bâtiment du café-restaurant des Trois Sapins est soumis aux règles de la protection des biens culturels et du patrimoine.

M. le Syndic confirme que le bâtiment est sujet à l'avis assez pointu de la part du Service des biens culturels. Cependant, on ne parle pas aujourd'hui de la modification esthétique de de l'ouvrage mais d'améliorations des aspects thermiques, fonctionnels et pratiques.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5 – INFORMATION SUR LE PROJET D'EMS À EPENDES

M. le Syndic présente ce point d'information.

A plusieurs reprises ces dernières années, le Conseil communal a tenu la population informée du développement du projet d'un établissement médico-social à Ependes. Après avoir traité les oppositions au PAL et défini le cadre dans lequel le projet devait se construire, le maître d'ouvrage a constitué une commission de bâtisse (CoBat). La Fondation de la Sainte-Famille, qui dirige actuellement l'Institut des Peupliers ainsi que d'autres institutions sociales, a mandaté un bureau d'architecture pour accompagner la CoBat dans sa tâche.

Constitué de représentants du maître d'ouvrage, du Réseau Santé Sarine (RSS) et des communes, le groupe s'est mis au travail dès le mois de février. La commune lui a apporté tout le soutien possible en mettant son service technique et son urbaniste à disposition. Le but était de pouvoir se pencher en détail sur la planification globale du projet en tenant compte des contraintes connues : conditions d'approbation du PAL, PAD pour le secteur du Pré du Bugnon, concours d'architecture et enfin mise à l'enquête puis réalisation. Les choses sont complexes, mais avec le soutien affirmé de Madame la Préfète et de Monsieur le Conseiller d'Etat Steiert, elles se mettent en place. Il devrait notamment être possible de traiter certaines de ces contraintes simultanément afin de ne pas perdre de temps et de pouvoir bénéficier d'un effort accru en termes de coordination de la part des services cantonaux. Les premières rencontres avec le SeCA et le SBC ont d'ailleurs démontré que des solutions étaient possibles.

En parallèle, du côté architectural et procédural, la commune a également travaillé avec la Fondation pour définir le cadre à donner à cette collaboration. Dès les premières ébauches d'un projet d'EMS en Haute-Sarine et de l'évaluation du terrain d'Ependes, c'est la solution du droit de superficie qui a été privilégiée par toutes les parties. Cette approche permet au projet de pouvoir se développer sans devoir acquérir de terrain. Les partenaires du projet (RSS et communes) sont informés de cette volonté et la voient comme une opportunité. La contrepartie est le versement d'une rente annuelle devant permettre d'entretenir les voies d'accès et les aménagements sans devoir impacter massivement le budget communal.

A ce jour, les éléments de cette collaboration ont été intégrés dans une convention en cours de signature par les deux parties définissant notamment :

- la surface qui sera mise à disposition selon les attentes des différentes parties, mais surtout les besoins du RSS, celle-ci sera définitive à l'issue de la réalisation de l'étude de faisabilité et du PAD du secteur ;
- le fait que le terrain sera mis à disposition au travers d'un DDP ;
- la méthode de calcul de la rente en fonction des critères définis et mis en place par la CODEMS (organe du RSS) ;
- la prise en compte des besoins communaux et privés du secteur en termes d'occupation du sol, accès et places de parc ;
- la mise à disposition d'une personne contribuant à la commission de bâtisse et au jury du concours ;
- la construction de places d'abris de protection civile ;
- l'intégration du nouveau bâtiment du point de vue architectural et l'attention aux aménagements extérieurs ;
- l'application des différents règlements communaux ;
- la participation aux frais pour l'établissement du PAD, basée sur le nombre de m2 attribués au projet.

Elle précise également que le droit de superficie devra faire l'objet de l'accord de l'Assemblée communale, tel que le prévoit la loi sur les communes. Ce n'est pas le sujet de ce soir ; ce point sera traité lors d'une prochaine assemblée communale. L'objectif de M. le Syndic est d'informer la population et de donner les informations nécessaires à une bonne compréhension du travail en cours au fur et à mesure du projet.

Selon la planification actuelle, du côté communal, les conditions d'approbation du PAL doivent être finalisées. Celles-ci sont très formelles, mais devraient pouvoir être mises à l'enquête prochainement. Ce processus peut avoir lieu en parallèle de l'élaboration du PAD. Actuellement, le bureau Urbaplan, mandaté par la commune et le maître d'ouvrage, travaille sur le dossier et des chemins ont été trouvés avec les services de l'Etat pour ne pas perdre trop de temps. Toujours en parallèle, le mandataire du maître d'ouvrage travaille sur l'élaboration du programme d'un concours d'architecture à un degré, lancement prévu en début d'année prochaine. S'en suivra la spécification fine du projet et la mise à l'enquête. Comme pour le PAD, il sera nécessaire de passer par une phase préalable pour ensuite arriver avec un dossier « blindé » en procédure ordinaire. Finalement, le plus simple sera probablement la construction elle-même, qui ne devrait pas durer plus de deux ans. Si tout va bien, l'EMS de Haute-Sarine pourra ouvrir ses portes dans le courant de l'année 2030.

Simultanément, des réflexions sont en cours pour permettre la réalisation d'appartements dits « seniors » dans le centre du village pour accompagner le projet d'EMS. Une des opportunités identifiées par le Conseil communal a été évoquée précédemment. Tout ceci vient se greffer à cette grande équation du développement communal qui occupe passablement le Conseil communal depuis un certain temps ; mais ce sont des thèmes d'une grande importance pour notre société et notre commune.

M. le Syndic répète qu'il s'agit d'une grande et belle opportunité pour Bois-d'Amont de pouvoir soutenir un tel projet. Il s'agit pour tous de la réalisation d'un lieu de vie, d'un espace dynamique qui offrira une véritable vocation sociale. Il permettra de dynamiser le centre du village en offrant la possibilité d'en améliorer la cohésion et le développement. Il est bon de rappeler que le projet ne sera pas porté financièrement par la commune seule. C'est bel et bien la Fondation de la Sainte-Famille qui investit et le RSS qui investit et qui assurera les charges d'amortissement et financières du projet dès sa réalisation.

Rien n'est à décider lors de la présente assemblée. M. le Syndic cède avec grand plaisir la parole aux personnes présentes, en rappelant les règles d'usage.

M. Michel Riedo demande si le parking communal va disparaître.

M. le Syndic confirme qu'il va en partie disparaître.

M. Michel Riedo demande comment feront toutes les personnes qui travailleront pour l'établissement ou qui viendront en visite.

M. le Syndic informe qu'il sera remplacé par un parking souterrain pour l'EMS, et le parking public extérieur sera redimensionné dans le cadre du PAD.

M. Alain Grossrieder sollicite la parole. S'il a bien compris, ce terrain sera mis presque gratuitement à disposition du Réseau Santé de la Sarine (RSS). Il semble que de la participation du RSS soit juste question de défraiement pour l'entretien des routes.

Qu'est-ce que la commune aura à y gagner, mise à part les aspects conviviaux.

M. le Syndic répond qu'une centaine de places de travail seront créées.

M. Alain Grossrieder signale que le RSS est presque une société privée désormais. Donc c'est quand même le RSS qui génère du bénéfice derrière.

M. le Syndic précise que le calcul de la rente est basé sur les conditions de la CODEMS. Ce ne sera pas rien, ce qui nous sera versé. Il est clair que ce n'est pas grâce à cela que la commune va s'enrichir mais le but était d'atteindre un objectif social pour ce terrain qui devait garder une vocation d'utilité publique.

M. Christian Clément cite, parmi les avantages, en lien avec la création de 100 places de travail voire plus, l'augmentation de la fréquence des lignes de bus sous l'impulsion du canton.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6 – INFORMATION SUR LES RÉSULTATS DE LA PHASE DE TEST ET POINT DE RÉFLEXIONS SUR L'ORGANISATION DES DÉCHETTERIES COMMUNALES

Dans le cadre du projet initialement intitulé « nouvelles infrastructures », il avait été proposé de placer dans le secteur du Rialet une nouvelle déchetterie. Cependant, différentes questions sur l'organisation de la gestion de déchets se sont posées et le Conseil communal a voulu investiguer et surtout tester d'autres formes de collectes.

Pour nous faire un retour d'expérience et un bref état des lieux des pistes actuelles, M. le Syndic cède la parole à M. Marc Monney, conseiller communal en charge de la gestion de déchets.

M. Marc Monney présente ce point sur la base de slides PowerPoint.

Il y a presque une année, nous mettions en place un test de système de collecte dans le but de fermer l'une des deux déchetteries communales. Ni l'une ni l'autre n'est opérationnelle selon les normes cantonales en vigueur. Nous avons commencé à réfléchir à l'impact sur la circulation et comment la population allait jouer le jeu.

A l'époque, deux emplacements avaient été définis pour poser des containers provisoires, un sur la place de parc du Denner à Ependes et l'autre à l'entrée de la route de la Dey à Arconciel, sur les places de parc tout en bas. Le but était de mettre en place un système qui nous coûte le moins possible mais qui permette d'être le plus proche de la réalité.

Il a été mis en place un système de comptage permettant d'évaluer l'affluence à ces points de collecte. A Ependes, environ 50 personnes par jour se rendaient à ces points de collecte. À Arconciel, que 16 personnes par jour étant donné qu'ils étaient plus proches de la déchetterie qui était restée ouverte. Cela a permis d'économiser 8% environ du matériel collecté dans ces points de collecte, soit le pét, l'alu, le fer blanc et le papier, comparé à ce qu'on va normalement prendre dans les déchetteries actuelles. Ensuite de cela, nous avons publié un sondage en ligne et au format papier disponible à l'administration communale, en posant plusieurs questions et en donnant aussi la possibilité d'inscrire des informations.

La solution a fait l'unanimité : elle est pratique, ouverte et ne forçait pas à aller à la déchetterie. Le composte est cependant compliqué à récupérer, raison pour laquelle pas de point de récupération. Certaines personnes ont reproché que cette solution n'était pas esthétique, mais le but était réellement de mettre en place une solution fonctionnelle et rentable en termes de résultat. Vu le succès rencontré, les containers étaient pleins et débordaient... Cela générait du bruit à 6h le matin avec le passage des camions, mais cela devrait pouvoir se solutionner avec la mise en place d'un « vrai » point de collecte, avec la possibilité de demander que les camions viennent durant la journée.

Un des plus importants problèmes rencontrés est celui du respect. Il est difficile autant dans les points de collecte où personne n'effectue de contrôle que dans les déchetteries. M. Marc Monney profite de l'occasion pour saluer le travail des employés des déchetteries qui doivent faire la police. Même eux rencontrent de la difficulté à se faire respecter les règles d'élimination des déchets. Le respect demandé est notamment en lien avec les heures d'ouverture, on comptait sur la bonne foi des gens, mais certains venaient la nuit, le dimanche... Un autre problème rencontré est celui du tri. Lorsque les points de collecte étaient pleins, les gens posaient leurs déchets et repartaient. Le papier, par exemple, les gens ne prennent plus la peine de plier les cartons, les enfoncer ; ils déposent sur le container et partent... Le container paraît plein, mais en fait il est vide dessous. Une benne compacteuse sera sûrement la solution.

Quant aux problèmes d'incivilité, ils font ma fois partie de la vie actuelle. M. Marc Monney présente au beamer des photos de ce qui a été retrouvé dans les containers. Il était assez pénible de tenir ces points de collecte dans un état convenable. Ils étaient vidés trois fois par semaine et même le dimanche soir ils étaient débordants, notamment le verre.

Fort de cette expérience, le Conseil communal vise un projet d'une nouvelle déchetterie intercommunale. Les communes du plateau rencontrent en effet les mêmes difficultés que nous, hormis Treyvaux qui vient de construire une nouvelle déchetterie. Proposition donc de se rencontrer et d'envisager un projet commun de déchetterie intercommunale. Après un tour de table, Villarsel-sur-Marly a décliné la proposition. Donc actuellement trois communes continuent la phase d'étude, soit Le Mouret, Ferpicloz et Bois-d'Amont. A ce jour rien n'est signé, le groupe de travail est au stade de déterminer l'emplacement idéal pour tout le monde. Il faut prendre en compte les problèmes de mobilité, notamment entre les villages les plus éloignés. Déjà deux rencontres ont eu lieu. Il y a environ 25 ans s'est créée l'Entente intercommunale pour la gestion des déchets, « *Les Amis de la benne* » comme l'appelle M. Monney. L'idée de créer une déchetterie intercommunale permettrait d'économiser lors d'un investissement conséquent pour plusieurs communes. Il est cependant évident que des points de collecte seront créés en plus de cette nouvelle déchetterie, dans le même ordre d'idée que ce qui a été proposé en test à Arconciel et à Ependes, mais avec l'installation de grillages, de badges d'entrée, etc.

M. Marc Monney demande s'il y a des questions.

M. Daniel Python croit avoir compris que le projet de déchetterie, prévue derrière la halle de gym, a été abandonné.

M. Marc Monney répond que des salles de classe ne sont pas prévues à cet endroit.

Ensuite, M. Monney confirme que, dans un premier temps, l'idée d'une déchetterie comme on l'imaginait à l'époque a été abandonnée. Un point de collecte sera peut-être aménagé à la place.

M. Dominique Riedo remercie le Conseil communal pour la transparence sur ce projet de gestion des déchets, et de manière générale sur tous les projets qui sont présentés pour information. Il trouve très bien de présenter l'avancée des projets. C'est, à titre personnel, quelque chose qui lui manquait pour se forger une opinion sur tous les investissements qui doivent arriver ces prochaines années. Il a peut-être été reproché que pour certains projets, le Conseil communal arrivait avec une solution toute prête, et demandait juste à la fin d'ouvrir le porte-monnaie. Toutefois, il s'agit là d'une dynamique inverse, où le Conseil communal propose aux citoyens des choses à tester, présente l'état des réflexions actuelles, donne des informations au sujet de la discussion échangée avec Le Mouret, Ferpicloz.

M. Dominique Riedo est favorable à la présentation de l'état des dossiers, au jour de l'assemblée communale, pour que les citoyens aient toujours une vue de ce qui est en train de se passer.

M. Dominique Riedo imagine que lors d'une prochaine assemblée, le Conseil communal va solliciter l'approbation du crédit d'ouvrage pour la nouvelle halle polyvalente. De ce fait, il trouve très bien d'avoir présenté les visions pour les deux centres des villages. Du côté d'Ependes, les projets sont un peu plus aboutis, avec le futur de la salle polyvalente et de l'ancien Denner ainsi que la construction du home. Du côté d'Arconciel, il constate que c'est un peu plus en construction. Au niveau des projets, ce ne sont pas forcément les mêmes non plus. Une telle présentation permet d'avoir une vision de ce que peuvent devenir les centres d'Ependes et d'Arconciel, et comment se poursuivra le projet de la nouvelle halle polyvalente.

M. Dominique Riedo le perçoit très positivement.

Il soumet la requête suivante pour la prochaine assemblée : avant de demander un crédit d'ouvrage, il pourrait être très intéressant de présenter le plan financier à moyen terme associé à tous ces projets d'investissement. L'Assemblée communale pourra se faire une idée de l'impact sur l'évolution des finances communales. Une fois que cette vision sera un peu plus aboutie encore, les chiffres devisés en quelques dizaines de millions de francs avec les traductions en points sur les impôts, on arrivera à une vision totalement mature pour être soumise au vote de la population.

Enfin, il remercie une nouvelle fois le Conseil communal pour la transparence à laquelle l'Assemblée a eu droit et l'encourage à continuer sur cette même voie.

M. Marc Monney remercie M. Riedo d'avoir partagé son point de vue.

Mme Claudia Cotting a entendu qu'il fallait des millions de francs pour construire une nouvelle déchetterie. S'adressant à M. Marc Monney, elle est d'avis qu'il est allé un peu fort dans les chiffres, car selon elle, il ne faut pas des millions pour réaliser une nouvelle déchetterie.

Par ailleurs, des points de collecte sont, selon Mme Cotting, une mauvaise idée. Le Conseil avait montré des photos où tout était pêle-mêle. Une déchetterie laissée à la libre utilisation des citoyens n'est pas une bonne solution. Il faut une déchetterie surveillée avec des horaires qui soient compatibles, comme c'est le cas actuellement.

Mme Cotting considère que la déchetterie d'Arconciel est très pratique. Vous arrivez avec votre véhicule, vous déposez vos déchets, et vous repartez. Toutefois, les dernières fois qu'elle s'y est rendue, une seule porte était ouverte, ce qu'elle regrette. Les usagers devaient se croiser, se faufiler, ils prennent un chariot mais il y a des câbles par terre qui ne sont pas pratiques. Les gens rencontrent des difficultés à entrer avec certains déchets. Elle demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'ouvrir au moins encore une porte, étant donné qu'avec deux voire trois surveillants sur le site, il devrait tout de même être facile de maintenir l'ordre sans punir toute la population.

Se référant aux points de collecte, M. Marc Monney reconnaît qu'il était compliqué de faire quelque chose qui permette aux gens d'éliminer leurs déchets. Le Conseil a fait au plus simple, afin que ce soit le moins coûteux possible. Selon les horaires, ce n'est effectivement pas parfait. Soit on investissait un minimum, c'est ce qu'on a fait, ou autrement beaucoup d'argent. Et dans ce cas-là, on aurait investi dans quelque chose de provisoire qu'on allait démonter ensuite. Donc les deux solutions auraient été critiquées. M. Marc Monney accepte la remarque et en était conscient.

Concernant la porte d'accès à la déchetterie, M. Marc Monney indique qu'il y a actuellement deux surveillants et non pas trois à Arconciel. Trois surveillants étaient présents au début de la mise en œuvre de la réglementation à propos des déchets encombrants. Il rappelle à cet effet que tout ce qui rentre dans un sac de 110 litres n'est pas considéré comme encombrant. Une 2^{ème} porte était auparavant ouverte. Toutefois, il a rapidement été constaté que des gens passaient à côté des surveillants pendant qu'ils étaient occupés et profitaient de mettre n'importe quoi, n'importe où. Il s'agit sans doute d'un faible pourcentage, mais qui en fin de compte punit tous les autres utilisateurs. Actuellement, M. Marc Monney n'a pas de solution.

La 2^{ème} porte va dès lors rester fermée. Néanmoins, il indique qu'à la déchetterie d'Ependes, il est possible d'entrer et de faire le tour.

Mme Béatrice Torche fait part d'une proposition. Elle a remarqué que dans différents cantons, on installait des Moloks. Elle trouve qu'il s'agit d'une bonne solution. Les Moloks sont élégants car tout est caché sous terre et les déchets peuvent être triés. Effectivement, il faut creuser mais quitte à investir quelques millions pour une déchetterie, autant faire les trous comme il faut. Il est même peut-être possible d'installer un système d'horaires pour que cela ne fonctionne pas la nuit, par exemple. Des Moloks pourraient-ils être envisagés soit dans les points de collecte, soit dans les déchetteries principales ?

Mme Torche pose une autre question. Si elle a bien compris, le but des points de collecte est de pouvoir déposer au plus près de chez soi tous les déchets pouvant être triés normalement. Et les déchetteries sont là pour y amener les déchets encombrants ou autres.

Par ailleurs, Mme Torche fait référence à une loi. Elle ne sait plus si cette loi est cantonale ou fédérale. Celle-ci prévoit que les gens ne sont pas censés circuler d'une commune à une autre avec des sacs poubelle ou d'autres déchets dans leur véhicule sous peine d'être sanctionnés très sévèrement. Mme Torche demande si nous avons connaissance de dispositions légales à ce sujet.

Concernant le tourisme des déchets, M. Marc Monney est au courant que cela ne devrait pas se faire, mais n'en sait pas plus.

M. Marc Monney remercie Mme Torche pour sa proposition s'agissant des Moloks. Le Conseil communal y a pensé. M. Marc Monney a eu un contact avec l'entreprise Andrey qui s'occupe du ramassage des déchets déposés dans les Moloks dans certaines localités. Il est ressorti de la discussion que le pourcentage de personnes qui mettent n'importe quoi à l'intérieur est le même. M. Monney confirme qu'une possibilité avec des badges existe pour les Moloks. Ce sont des pistes que nous connaissons. Nous en rediscuterons le jour où nous devons construire une nouvelle déchetterie intercommunale.

Pour revenir aux points de collecte, ils permettent d'évacuer les déchets les plus courants : papier, carton, verre, alu. Et les déchetteries seraient maintenues pour y apporter les encombrants, les déchets inertes, les déchets verts, etc.

M. le Syndic remercie M. Marc Monney pour sa présentation. Comme il n'y a plus de questions, il propose de passer au point « Divers » de l'ordre du jour.

7 – DIVERS

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal donne rendez-vous aux citoyens le lundi 9 décembre 2024 pour l'assemblée communale dédiée au budget 2025, lequel est à ce jour en cours de validation auprès du Conseil communal et sera détaillé dans le prochain bulletin communal. Le Conseil communal souhaite alors présenter le crédit d'investissement pour la phase de spécification et d'autorisation du projet de halle polyvalente évoqué préalablement et attend les citoyens en nombre.

N'ayant pas d'informations supplémentaires à transmettre, M. le Syndic ouvre la discussion pour répondre aux éventuelles questions, propositions ou remarques.

M. Laurent Reynaud voudrait savoir ce qu'il en est du projet d'étude concernant le déplacement du ruisseau sur la parcelle du garage Fest.

M. le Syndic répond qu'il est toujours en cours d'étude de notre côté.

M. Laurent Reynaud en conclut qu'il faudra des patins à glace cet hiver pour se déplacer sur le trottoir.

M. Marc Monney explique qu'un projet va être soumis à l'Assemblée communale en décembre concernant l'étude du bassin versant complet. M. Monney revient sur le projet voté par l'Assemblée il y a une année et demie ou deux ans. Ce projet ne peut pas être concrétisé ainsi. Nous devons réaliser une étude globale, qui sera présentée à l'Assemblée communale en décembre.

Mme Claudia Cotting intervient au sujet du problème de ruisseau évoqué par M. Reynaud. Il avait été demandé de juste réparer le trottoir qui mène à la carrosserie. Mme Cotting se réfère au procès-verbal d'une précédente assemblée communale. Il avait été dit que pour une simple petite réparation d'un trottoir, il fallait tenir compte des crues tricentenaires, soit doubler le diamètre de la conduite actuelle ou créer une digue. La réparation d'un petit bout de trottoir est-elle si compliquée pour la commune ? Il n'est quand même pas nécessaire d'être assisté d'un ingénieur, d'un architecte ou autre. Les communes effectuent des réparations de leur patrimoine sans subvention. Mme Cotting est d'avis que ce n'est pas le bout du monde.

M. Marc Monney répond qu'une visite a eu lieu sur place récemment concernant également le droit d'un crédit pour le projet d'étude et confirme que la réfection du trottoir sera réalisée d'ici la fin de l'année.

Mme Claudia Cotting a aperçu dans le journal une mise en soumission pour une place de collaborateur technique. Elle demande si la commune cherche une nouvelle personne pour le service technique ou s'il s'agit d'un remplacement.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'un remplacement suite à un départ.

M. le Syndic conclut en indiquant que l'assemblée arrive à son terme. L'ensemble du Conseil communal remercie les citoyens de leur présence et participation très active. Au nom de l'Assemblée et du Conseil communal, il adresse un merci tout particulier au personnel administratif pour tout le travail réalisé, aux employés communaux pour leur aide précieuse et indispensable, ainsi qu'aux personnes qui prêtent main forte à la commune tout au long de l'année, elles sont nombreuses. Les remerciements vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de la commune.

A l'issue de cette assemblée, M. le Syndic et ses collègues ont le plaisir d'inviter les citoyens à partager le verre de l'amitié pour un moment de convivialité, qui offrira certainement l'occasion de revenir sur l'un ou l'autre des sujets abordés ce soir.

Il souhaite finalement une bonne fin de soirée et à un bon retour à tous les participants.

Applaudissements de l'Assemblée.

L'assemblée est levée à 22.30 heures.

Patrick Gendre
Syndic

Angélique Jenny
Secrétaire suppléante

Annexe : présentation PowerPoint



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

1. Approbation du **procès-verbal** de l'assemblée communale des comptes du **21 mai 2024**
2. Approbation d'un investissement de CHF 1'866'530.00 pour la **construction d'un bâtiment scolaire** à Arconciel
3. Information sur le projet de **halle de sport double polyvalente** à Ependes
4. Informations sur le résultat du sondage relatif à l'avenir de l'**Auberge des Trois Sapins** à Arconciel
5. Information sur le projet d'**EMS** à Ependes
6. Information sur les résultats de la phase de test et point de réflexions sur l'**organisation des déchetteries communales**
7. Divers



1.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 21 MAI 2024

Les 75 citoyennes et citoyens présents et habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

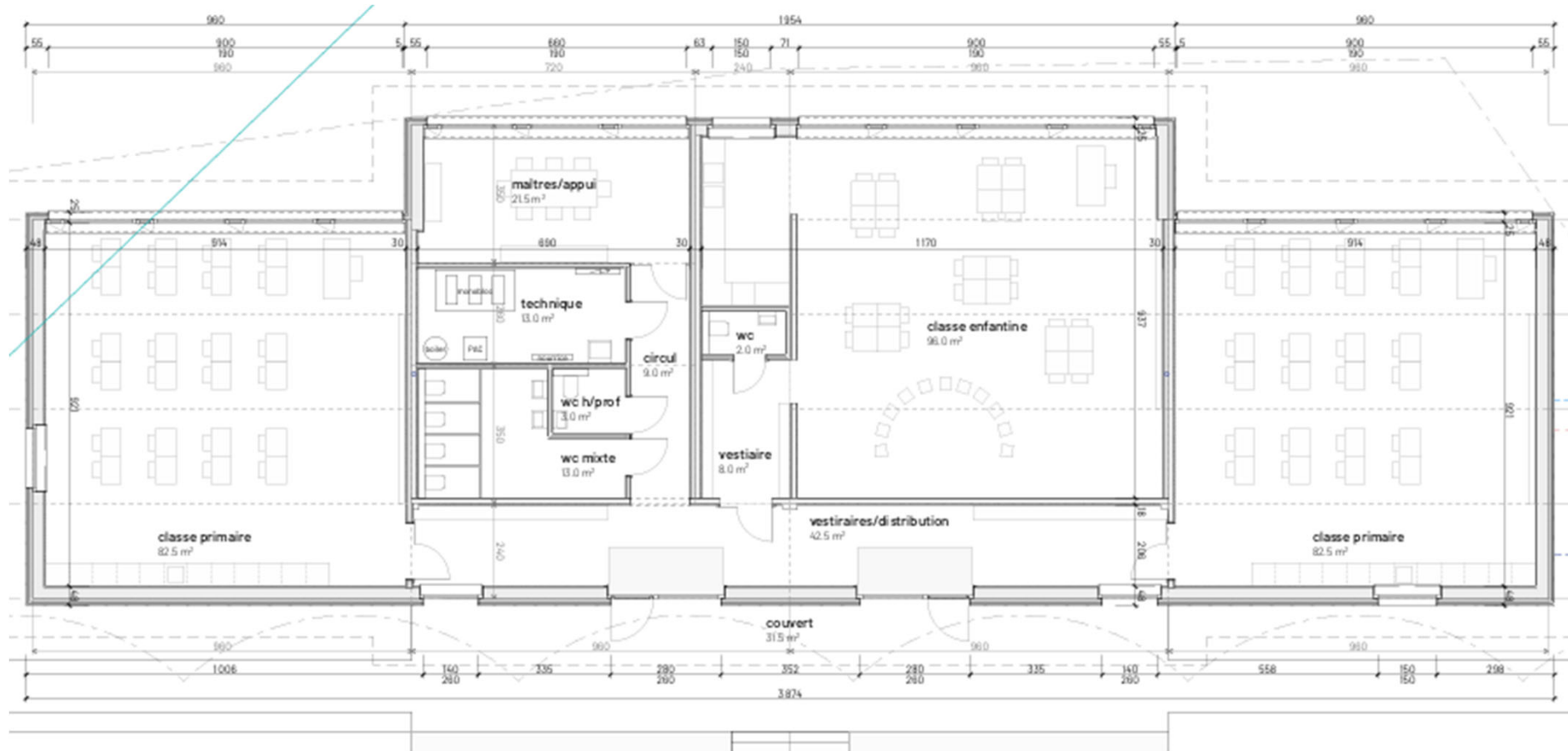
- Les **comptes** 2023 de la commune de Bois-d'Amont
- L'approbation d'un **investissement** :
 - CHF 135'000.- pour la **création d'une canalisation d'eau usée et le remplacement de la canalisation d'eau claire dans le quartier Sur-le-Moulin** à Arconciel
- Présentation de 2 décomptes d'investissement :
 - Acquisition du bâtiment « **Au Village 18** » à Ependes
 - Rénovation de l'**Auberge du Château** à Ependes
- L'approbation du **Règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value**
- L'attribution d'un nouveau **mandat d'organe de révision pour les exercices 2024 à 2026** à la société BDO SA à Fribourg
- La nomination d'un nouveau membre à la **commission d'aménagement**





APPROBATION

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE



2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : PROJECTION DES EFFECTIFS LÉGAUX

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
1H	44	27	31	26	24
2H	29	44	25	31	26
Total	73	71	56	57	50
3H	40	28	44	25	31
4H	43	38	28	44	25
5H	34	41	38	28	44
6H	38	32	43	38	28
7H	50	41	33	43	38
8H	24	49	41	33	43
Total	229	229	227	211	209



2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : EFFECTIFS ET NOMBRE DE CLASSES

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
1H	44	27	31	26	24
2H	29	44	25	31	26
Total	73	71	56	57	50
3H	40	28	44	25	31
4H	43	38	28	44	25
5H	34	41	38	28	44
6H	38	32	43	38	28
7H	50	41	33	43	38
8H	24	49	41	33	43
Total	229	229	227	211	209

Extrait de la loi scolaire :

1-2H	
De 12 à 23 élèves	1 classe
De 24 à 46 élèves	2 classes
De 47 à 67 élèves	3 classes
De 68 à 88 élèves	4 classes

3-8H	
De 171 à 191 élèves	9 classes
De 192 à 212 élèves	10 classes
De 213 à 233 élèves	11 classes
De 234 à 254 élèves	12 classes
De 255 à 275 élèves	13 classes



2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Population résidente :

	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Bois-d'Amont	2273	2312	2315	2344	2381
Ferpicloz	266	267	259	263	251
Total	2539	2579	2574	2607	2632

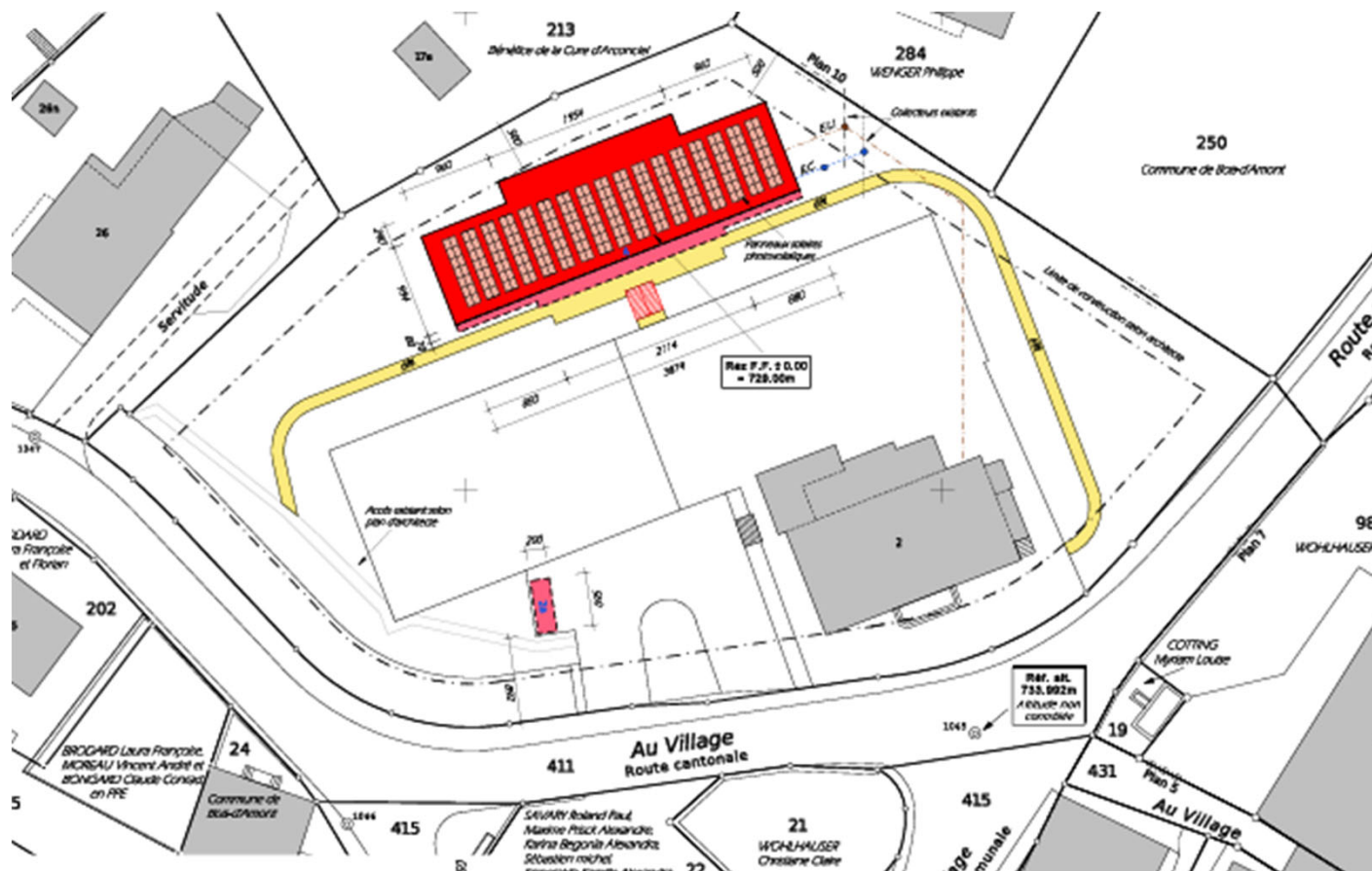
2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : EMPLACEMENT



2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : EMPLACEMENT



2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : PLANNING

Publication de l'appel d'offres	30 août 2024
Demande de permis de construire	27 septembre 2024
Assemblée communale	28 octobre 2024
Signature du contrat	Début novembre 2024
Exécution des travaux préparatoires	Février 2025
Réception de l'ouvrage au plus tard le	11 juillet 2025
Début de l'utilisation de l'ouvrage	28 août 2025



2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : CRITÈRES

CRITERES & SOUS-CRITERES		PONDERATION
1.	Prix 1.1 Prix de construction 40% 1.2 Coût du cycle de vie 5% 1.3 Coût lié à la consommation d'énergie du bâtiment 5%	50 %
2.	Qualité 2.1 Organisation de l'entreprise, compétences des personnes-clés ; Références : qualité des prestations offertes dans des projets similaires / absence de défaut majeurs dans les projets similaires / bon déroulement du chantier dans les projets similaires ; adéquation de l'offre ; bonne compréhension du marché 20% 2.2 Ecologie, provenance et durabilité des matériaux 8% 2.3 Qualité de l'offre (clarté, présentation, offre complète, etc) 6%	34 %
3.	Respect des délais (garanties données / mesures envisagées)	8 %
4.	Service après-vente	5 %
5.	Aspects sociaux de l'entreprise 5.1 places de formation professionnelles 2% 5.2 places de réinsertion professionnelle (chômeurs, travailleurs âgés, etc) 1%	3 %
TOTAL :		100 %



2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : RÉSULTATS

	JPF Entreprise générale SA	Mivelaz Construction SA	Erne AG Holzbau
Nombre de points	434 / 500	346,2 / 500	344,6 / 500
Prix offert	CHF 1'643'120.-	CHF 1'786'096.-	CHF 1'753'145.-

2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE

	Budget
Bâtiment (offre de JPF)	1'643'120.00
Excavation, terrassement et remblai	52'331.00
Maçonnerie	112'868.75
Aménagements extérieurs	57'169.00
Frais secondaires	24'520.00
Architecte	77'648.50
Ingénieur civil	3'000.00
Ingénieur CVCR	6'080.60
Géomètre et gabarits	3'945.65
Divers et imprévus	18'000.00
Total coût de construction (TTC)	1'998'683.50



2.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE

	Budget
Prix devisé (coût de construction)	1'998'683.50
- Subventions pour bâtiment scolaire	107'155.00
- Subventions pour photovoltaïque	25'000.00
Coût final à charge de la commune (TTC)	1'866'528.50

Plan de financement

Coût estimé	CHF 1'866'528.50
Financement	1/3 liquidités et 2/3 emprunt

Charges financières

Amortissement dès 2026	3%, CHF 56'000.00
Frais financiers dès 2025	1%, soit CHF 12'445.00



COMMISSION FINANCIERE



APPROBATION

3.

INFORMATION SUR LE PROJET DE HALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE À EPENDES



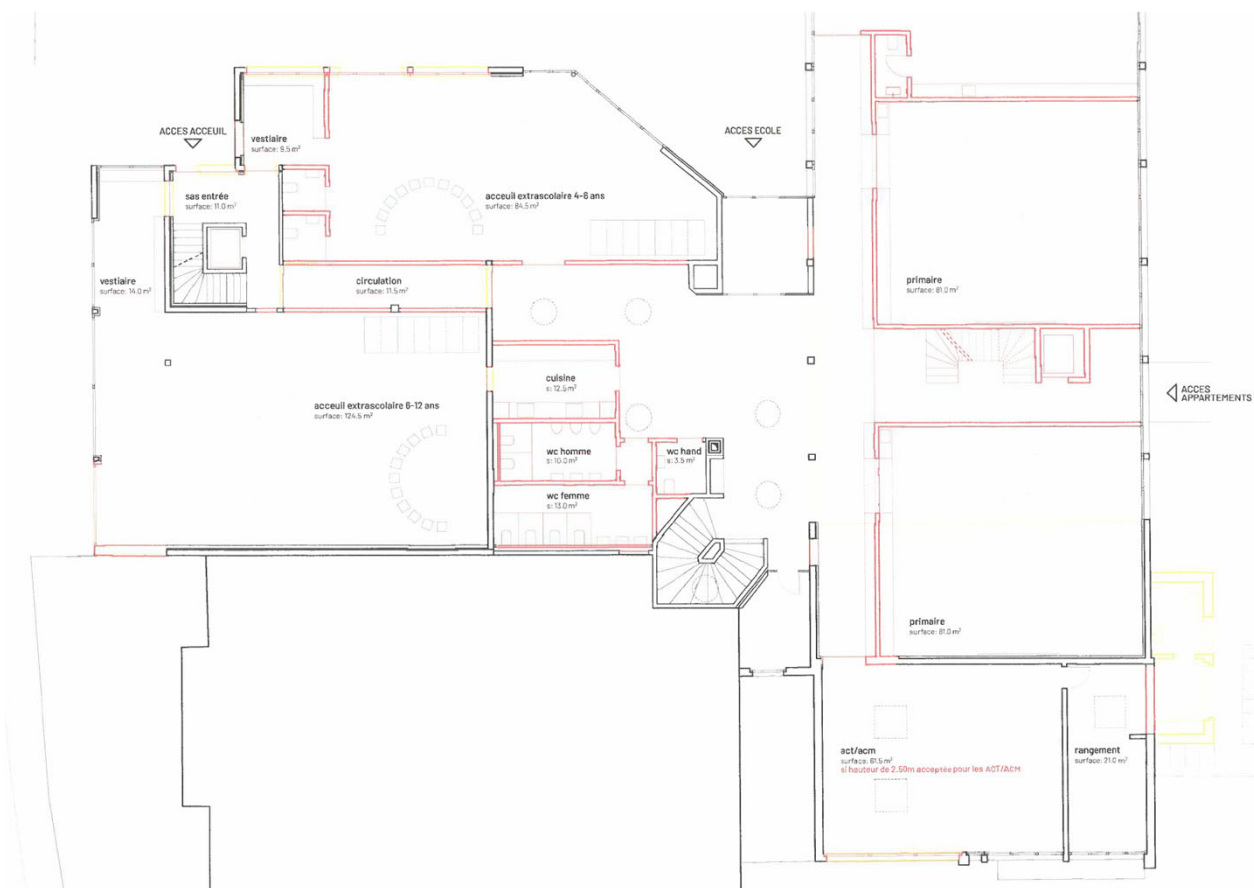
3.

INFORMATION SUR LE PROJET DE HALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE À EPENDES

- **AES** au rez-de-chaussée
- **bureaux et espaces d'accueil** (besoins scolaires et sociaux) à l'étage

Dans la salle de gym :

- **espaces dédiés au public**
- **salles de classe** complémentaires
- **appartements seniors** adaptés sur le ou les 2 étages supérieurs



3.

INFORMATION SUR LE PROJET DE HALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE À EPEENDES

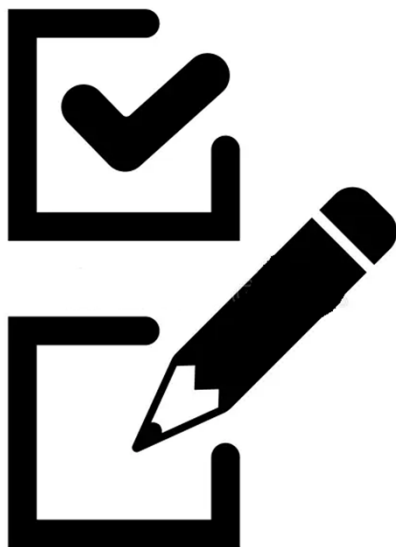




QUESTIONS

4.

INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT DU SONDAGE RELATIF À L'AVENIR DE L'AUBERGE DES TROIS SAPINS À ARCONCIEL





QUESTIONS

5.

INFORMATION SUR LE PROJET D'EMS À EPEDES



INFORMATION SUR LE PROJET D'EMS À EPEDES

- **Surface** mise à disposition selon les besoins du RSS
- Création d'un **DDP**
- **Rente en fonction des critères** de la CODEMS
- Prise en compte des **besoins communaux et privés**
- Participation à la **commission de bâtisse** et au **jury du concours**
- Places d'**abris de protection civile**
- Intégration du nouveau bâtiment du point de vue **architectural** et l'attention aux aménagements extérieurs
- Application des différents **règlements communaux**
- **Participation aux frais** pour l'établissement du PAD

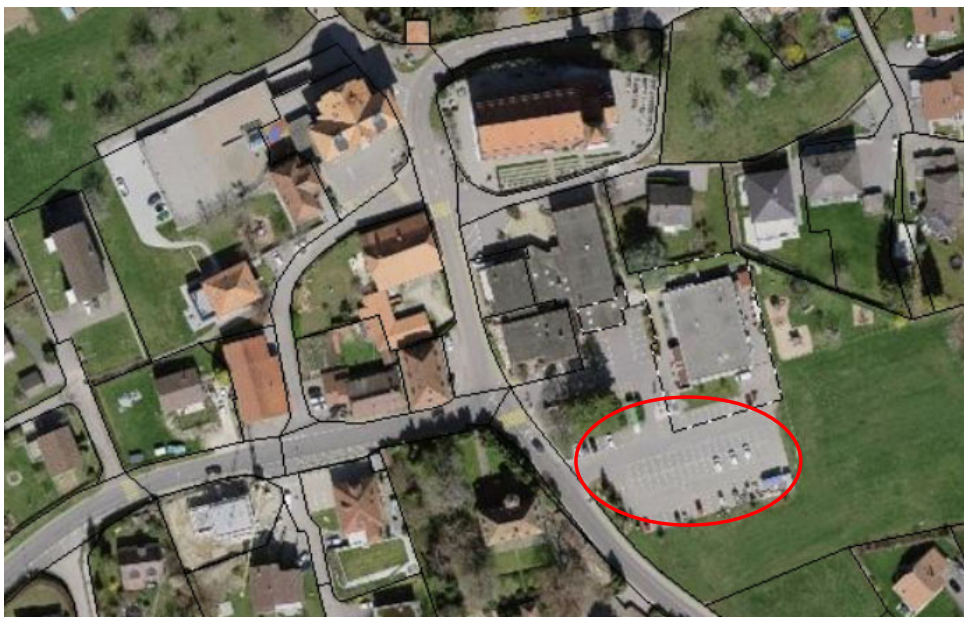


QUESTIONS

6.

INFORMATION SUR LES RÉFLEXIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DES DÉCHETTERIES COMMUNALES

Du **2 novembre** au **31 décembre 2023**
deux points de collecte ont été mis en place



INFORMATION SUR LES RÉFLEXIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DES DÉCHETTERIES COMMUNALES

- Fréquentation de ces points de collecte évaluée à env.
50 personnes par jour à EPE
16 personnes par jour à ARC
- **-8%** pour la collecte du PET, de l'alu, du fer blanc, du verre et du papier dans la déchetterie
- **Sondage** auquel une soixantaine de citoyens a répondu
 - Solution approuvée
 - Solution pas très esthétique
 - Containers souvent pleins
 - Manque la récupération du compost
 - Bruit lors de la vidange des bennes
- Problème de **respect des heures d'ouverture**, du tri des matières dans les différents containers
- Problème de **compactage du papier**
- Problème d'**incivilité**

6.

INFORMATION SUR LES RÉFLEXIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DES DÉCHETTERIES COMMUNALES



6.

INFORMATION SUR LES RÉFLEXIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DES DÉCHETTERIES COMMUNALES

Suite du projet

étude de faisabilité d'une déchetterie intercommunale avec points de collecte

- Rencontre avec Ferpicloz, Le Mouret et Villarsel-sur-Marly
- Villarsel-sur-Marly s'est retirée de l'étude
- Rencontres entre les 3 communes pour **trouver des emplacements**





QUESTIONS

7.

DIVERS

PROCHAINE ASSEMBLEE COMMUNALE

BUDGET

LUNDI 9 DECEMBRE 2024

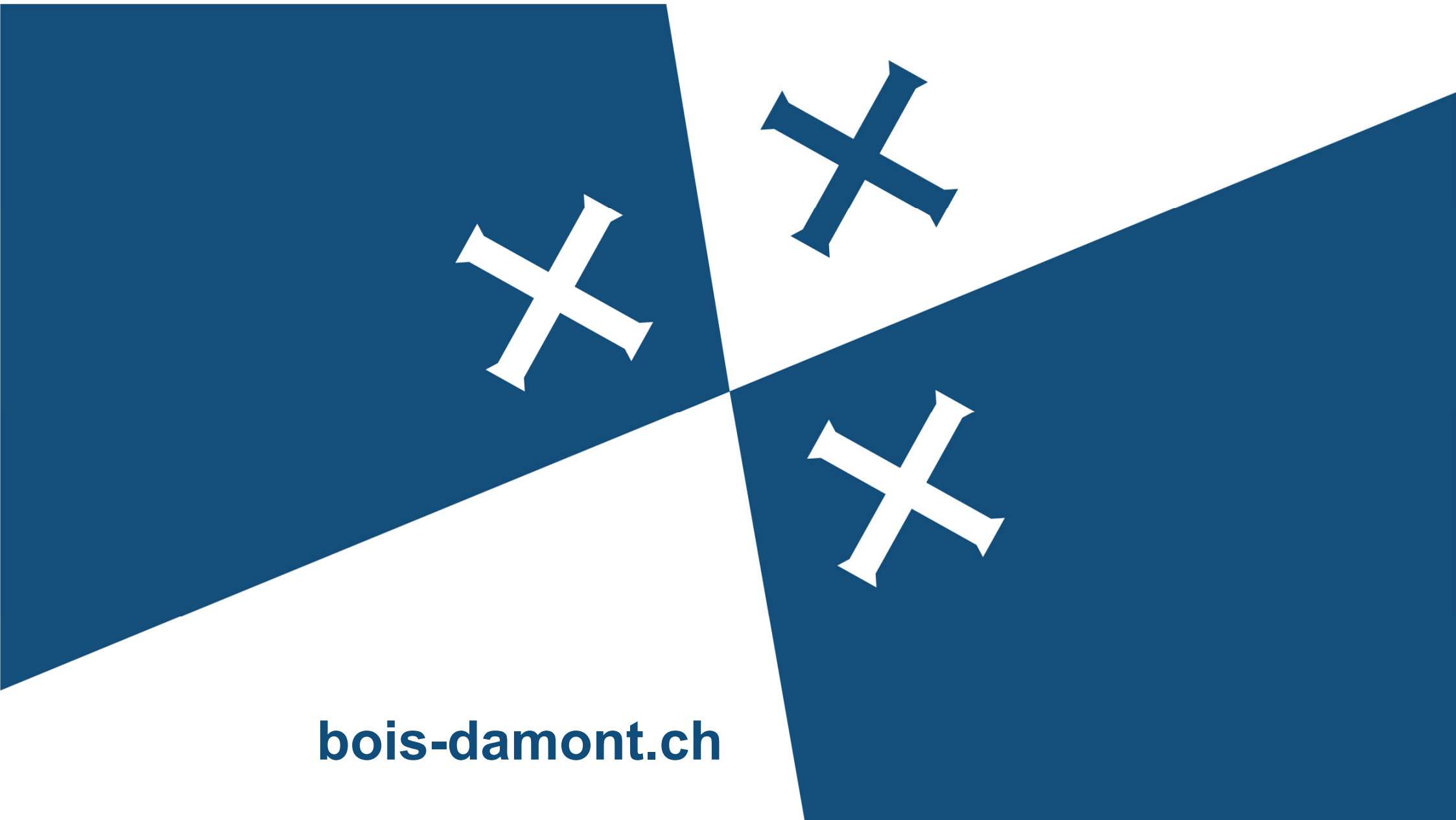




DIVERS

Merci de votre attention





bois-damont.ch



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

Place de l'Arche 1

1732 Arconciel

+41 26 564 23 33

commune@bois-damont.ch

bois-damont.ch